AVENANT N°3

A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE FLERS OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO DU 05 NOVEMBRE 2019

AVENANT N°3

A LA CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE DE FLERS D'OPÉRATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE DE FLERS AGGLO

ENTRE

- La Commune de Flers représentée par son maire Yves GOASDOUE autorisé par délibération en date du lundi 04 décembre 2023 ;
- La Commune de La-Selle-La-Forge représentée par son maire, Sylvie THIEULENT autorisée par délibération en date du 12 septembre 2023 ;
- La Commune de Saint-Georges-des-Groseillers représentée par son maire, Stéphane TERRIER autorisé par délibération en date du 20 novembre 2023 ;
- La Communauté d'Agglomération de Flers Agglo représentée par son vice-président, Michel DUMAINE autorisé par délibération en date du 14 décembre 2023 ;

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires» ;

d'une part,

ET

L'État représenté par le Préfet de l'Orne, Sébastien JALLET ;

L'Agence Nationale à l'Amélioration de l'Habitat représentée par le Préfet de l'Orne, Sébastien JALLET;

La Banque des Territoires représentée par son directeur Régional, Frédéric NOEL ;

Le groupe Action Logement représenté par le Président du Comité Régional d'Action Logement Normandie, Alain PIQUET;

L'Établissement Public Foncier de Normandie représenté par son Directeur Général, Gilles GAL ;

ci-après, les « Partenaires financeurs»

d'autre part,

Préambule

Le présent document fixe le cadre pour le déploiement du programme « Action cœur de ville » pour la ville de Flers pour la période 2023-2026. Il complète et prolonge le projet établi pour la période 2018-2022, dont il établit le bilan.

Depuis son lancement en 2018, le programme « Action cœur de ville » porte l'objectif de (re)mettre habitants, commerces, services et activités dans les centres-villes, à lutter contre l'étalement urbain, à mieux réguler l'urbanisme commercial périphérique et à « rebâtir » une ville plus naturelle et résiliente. La prolongation du programme pour la période 2023-2026 souhaite renforcer l'action menée par les villes en réponse aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Sur chacun des territoires du programme, le plan d'actions « Action cœur de ville », au-delà de sa dimension intégratrice de différentes démarches et dispositifs à l'échelle locale, est l'occasion, en cohérence avec les objectifs du programme, d'œuvrer à un aménagement exemplaire du territoire, fondé sur le renforcement de l'attractivité de la ville-centre et son impact territorial. L'ambition est de faire des villes « Action cœur de ville » des territoires exemplaires en matière de sobriété foncière.

Les acteurs locaux, engagés dans le programme ACV, s'attacheront, dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets, à conduire une politique vertueuse du point de vue de l'environnement, et qui participe au rééquilibrage des dynamiques d'urbanisation entre le centre-ville et sa périphérie. Les efforts conduits par la ville et l'EPCI, à travers notamment des actions de renouvellement et de recyclage urbains, participeront à la maîtrise de la consommation foncière. Le territoire s'engage à limiter l'effet de concurrence produit par le développement de lotissements pavillonnaires et l'implantation de surfaces commerciales en périphérie.

Article 1 - Engagement général des parties

La signature du présent document confirme l'engagement de la ville de Flers et de l'EPCI de Flers Agglo à poursuivre le déploiement du programme « Action cœur de ville » engagé depuis 2018 et à répondre, dans son plan d'actions, aux grandes orientations prioritaires définies au niveau national.

La signature du présent avenant confirme également l'engagement des partenaires financiers du programme – Etat, Action Logement, ANAH, Banque des Territoires, Etablissement Public Foncier de Normandie, à accompagner et soutenir financièrement les collectivités signataires dans la mise en œuvre du projet de redynamisation territoriale décrit par la suite.

L'Etat mobilisera particulièrement le Fonds Vert et les dotations de soutien à l'investissement local. L'ANAH mobilisera ses financements dédiés aux travaux et à l'ingénierie dans le cadre des interventions sur l'habitat en centres anciens, Action Logement, la Banque des Territoires et l'Etablissement Public Foncier de Normandie mobiliseront leurs dispositifs respectifs, spécifiquement dédiés au programme ACV.

Action Logement s'engage en faveur du logement et de la mobilité des salariés, pour soutenir l'emploi et la performance des entreprises et contribuer au développement de l'attractivité économique et à l'équilibre social des territoires. Action Logement souhaite s'inscrire dans l'Acte II du dispositif Action Cœur de Ville et poursuivre son action sur le volet habitat à l'appui

d'un financement dédié à la mise en œuvre des projets de revitalisation, qui a eu un effet levier et qui a démontré son adéquation avec les spécificités des territoires sur l'acte I.

La dynamique étant désormais lancée pour la revitalisation du centre des villes moyennes, l'intervention d'Action Logement évoluera vers une approche en lien avec les enjeux de transition écologique et de sobriété foncière, en accord avec la stratégie RSE et la politique de décarbonation du Groupe Action Logement, et par un resserrement sur le bâti en centre ancien, cœur de cible du programme. Dans le cadre défini par la nouvelle directive relative aux financements dédiés au programme Action Cœur de Ville 2023-2026, Action Logement financera les opérateurs de logements sociaux et privés pour les accompagner dans leur projet d'investissement sur des immeubles entiers, considérés comme stratégiques par la collectivité.

Action Logement dédie à Action Cœur de Ville 1Md € de la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) au niveau national dans le cadre de la nouvelle convention quinquennale 2023-2027. Cet emploi s'inscrira dans le cadre de la mobilisation des enveloppes régionales et les éventuelles priorisations relèveront, le cas échéant, de la stratégie définie par les délégations régionales d'Action Logement.

Partenaire du programme Action Cœur de Ville depuis son origine, la Banque des Territoires poursuit son engagement en faveur des projets dans les villes bénéficiaires par la mobilisation de moyens en ingénierie et par l'apport de financements (prêts et investissements) et leur sécurisation (consignations). La Banque des Territoires a souhaité que la prolongation du programme sur la période 2023-2026 soit priorisée vers la concrétisation des projets et la prise en compte des nouveaux enjeux auxquels sont confrontées les villes moyennes : la transformation écologique, le développement économique et commercial, les mutations démographiques.

Elle élargit son intervention à celles des centralités complémentaires au centre-ville : quartiers de gare et entrées de ville.

Elle veille également à accompagner le renforcement du potentiel d'innovation des villes moyennes, pour faire face à de nouveaux défis et être aux rendez-vous de la transition numérique et de la participation citoyenne.

La Banque des Territoires mobilise ses moyens dans des conditions inchangées pour éviter toute rupture dans le déploiement des projets locaux. Elle les complète par un accompagnement renforcé des projets portant sur les thématiques de la sobriété foncière, la nature en ville, les entrées de ville et les quartiers de gare pouvant conduire à un accompagnement pluriannuel dans une démarche de sites pilotes ».

La durée de la convention ORT s'applique uniformément sur l'ensemble des périmètres d'opération de revitalisation de territoire de Flers Agglo déclinés dans le cadre des programmes de l'ANCT, Action Cœur de Ville (ACV) et Petites Villes de Demain (PVD). La fin de la convention ORT est fixée au 31 décembre 2028, soit au-delà des programmes de revitalisation ACV et PVD prévue en 2026.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 2 - Mise en place d'une gouvernance locale du programme Action cœur de ville

La ville de Flers s'engage à mettre en place la gouvernance locale adéquate pour conduire le projet « Action coeur de ville » en cohérence avec les priorités fixées au niveau national pour la période 2023-2026.

Les partenaires du programme s'engagent à participer activement à la gouvernance locale pilotée par la ville.

Dans ce but, une direction de projet ACV est identifiée au sein de la collectivité, dont la mission principale est le suivi du déploiement du programme. La fiche de poste figure en annexe du guide pratique du programme. La direction de projet a une capacité d'animation des différents services impliqués dans le projet ACV.

Elle organise le comité de pilotage, au minimum deux fois par an. Le copil est coprésidé par le Préfet (qui représente l'ANCT et l'ANAH), le président de Flers Agglo et le maire Flers, bénéficiaires du programme Action cœur de ville, qui réunit, à l'initiative du Président de l'intercommunalité, les élus des communes signataires de l'ORT : La Selle-la-Forge, Saint-Georges-des-Groseillers. Sont membres du copil les services de la collectivité impliqués dans le dispositif opérationnel ainsi que les représentants désignés par les financeurs (Banque des Territoires, Action Logement, Etablissement Public Foncier de Normandie). Y sont également invités les partenaires locaux associés à la réalisation du projet ACV (direction territoriale de la SNCF etc.).

Les réunions du copil sont préparées en comité technique qui réunit les représentants des membres du copil à un niveau technique et tout autre partenaire nécessaire au bon déroulement du programme.

Contact du directeur du projet :
Alexandre LE GUEN
02 33 98 44 21
aleguen@flers-agglo.fr

Article 3 - Suivi du déploiement du programme Action Cœur de Ville

La ville de Flers et Flers Agglo s'engagent à participer aux démarches mises en place par la direction du programme « Action cœur de ville » pour suivre et valoriser le déploiement du programme (synthèses trimestrielles réalisées aux niveau national et régional ; newsletter ; publications ; interventions lors de colloques et événements nationaux…).

Dans ce but, la ville de Flers et Flers Agglo réalisent chacune et conjointement un suivi régulier et précis du déploiement du programme à leur échelle, en lien avec la préfecture et la sous-préfecture d'arrondissement.

Une fois le plan d'action validé en comité de pilotage et approuvé en comité régional des financeurs, La direction de programme ACV, en lien avec la ville et Flers Agglo complète par ailleurs le tableau collaboratif mis en place par la direction du programme « Action cœur de ville » sur la plateforme de recensement des plans d'action ACV, qui couvre à la fois la période 2018-2022 et la période 2023-2026. Ce tableau est mis à jour minima une fois par semestre, dès lors qu'une fiche action a été validée par les partenaires qui la pilotent, la financent ou la cofinancent et intégrée à l'avenant ACV.

Ce tableau collaboratif permet d'agréger au niveau national des informations sur les actions programmées localement ; il n'a pas de valeur contractuelle pour l'engagement financier de l'Etat et des partenaires. Il permet d'avoir une vision nationale sur les types d'actions prévues par axe du programme.

Article 4 - Définition des secteurs d'intervention pour la période 2023-2026

Les périmètres d'intervention du programme « Action cœur de ville » pour la période 2023-2026 définis dans cet article se substituent au périmètre d'intervention définis dans l'avenant de projet 2019-2022.

4.1. Liste des secteurs d'intervention :

i. Secteurs d'intervention maintenus sur le centre-ville

Lors de la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation de Territoire en 2019, la stratégie globale de redynamisation du centre-ville de Flers s'est appuyée sur différents outils d'aménagement mâtures pour déterminer le périmètre d'intervention (Appel à projet Villes Reconstruites, OPAH RU et secteur Plancaïon/Gare). L'intégration de la Mairie au périmètre d'intervention a fait l'objet d'un avenant suite à l'incendie tragique du site en novembre 2019.

L'ensemble de ces secteurs d'intervention sont maintenus dans la seconde phase du programme et certains de ces secteurs sont même élargis pour appréhender de nouveaux enjeux.

OPAH RU :

L'OPAH RU initiée depuis février 2019 a concentré les moyens d'intervention sur l'hyper centre-ville et plus particulièrement sur le bâti de la Reconstruction et les quartiers sud de la ville entre la rue de Belfort et la rue Schnetz. Même si les interventions sur la thématique habitat demeurent concentrées sur le centre-ville, il apparaît nécessaire d'intégrer des secteurs contigus à ce dernier qui concentrent des problématiques de vacance et d'habitat dégradé : îlot rue de Paris/ rue d'Athis, îlot rue de la Sapinière, îlot allée des tisserands, îlot passages Gallet/Lecointe/ 104ème RI.

Au sein de ce périmètre élargi, il s'agit également de traiter la rénovation énergétique notamment pour les propriétaires occupants et l'adaptation des logements dans les cités patrimoniales avec un accompagnement ciblé avec le CAUE, le service urbanisme et l'ABF : Cité Jardins rue Célestin Mautain, Cité SNCF rue Schnetz, Cité de la Reconstruction avenue de Dijon, maisons suédoises rue des Près…

Dans le cadre d'une prolongation souhaitée de l'OPAH RU (1er février 2024 au 31 décembre 2026), il convient d'anticiper l'élargissement du périmètre d'OPAH RU et de le traduire d'ores et déjà dans la définition du périmètre ORT afin d'assurer une cohérence d'ensemble des outils d'intervention mobilisables.

Secteur Mairie/Parc du Château :

L'incendie tragique de la mairie en date du 09 novembre 2019 et la reconstruction de cet équipement public structurant constitue aujourd'hui une priorité pour la ville de Flers. La reconstruction de cette mairie sur site s'inscrit dans une réflexion élargie de valorisation de l'ensemble des espaces contigus et environnants et de renouvellement urbain (parc du château, Roseraie, rue Simons…) mais également de réorganisation de l'ensemble des services administratifs de la ville de Flers et de l'intercommunalité en créant un pôle de services publics. A ce titre, une première modification du périmètre ORT a été validée en septembre 2022 intégrant uniquement l'emprise de la mairie et du Château.

Ce site s'inscrit dans l'enceinte du parc du château qui constitue le poumon vert et populaire de la ville. Afin d'assurer sa vocation sociale comme lieu de convivialité par les habitants, un programme de revalorisation et d'animation du site a été initié (multiplication des bancs et de corbeilles, installation d'aires de fitness, modification du règlement intérieur, intégration du site à des parcours de cyclotourisme, ...). Ces activités s'organisent autour du château et de l'étang ; l'eau ceinture et irrigue l'ensemble du parc et c'est sous cet angle que des travaux paysagers et d'entretien sont envisagés : la bonne santé de l'étang (réduction de l'envasement, gestion des volumes d'eau et des apports pour éviter la prolifération des bactéries, aménagement des abords et des glacis) est indispensable à une utilisation sereine par la population mais aussi pour préserver des inondations le patrimoine bâti public et privé.

Quartier de la Gare/Zone du Plancaïon :

L'opération de renouvellement urbain sur la zone du Plancaïon est aujourd'hui engagée et consiste à la restructuration du secteur de la gare de Flers afin d'y développer un pôle de commerces, de bureaux et de services en mobilisant les multiples friches industrielles in situ. Il s'agit également de redonner la place à la nature en ville en s'appuyant sur le cours d'eau du Plancaïon afin de favoriser des corridors écologiques, de valoriser les trames verte, bleue et noire associées et de faciliter l'accès à la nature pour les habitants.

Ce quartier de la Gare/Zone du Plancaïon constitue un secteur d'intervention prioritaire pour la ville de Flers et le périmètre d'intervention initiée en 2019 est maintenu sur la période 2023-2026 sans modification.

Au-delà du quartier gare/Zone du Plancaïon, les enjeux de déplacement et de connexions (mobilités décarbonées, transport en commun) avec le centre-ville sont importants et s'intègrent transversalement dans le dispositif « Action cœur de ville ». Les aménagements cyclables prévus sur la zone du Plancaïon s'inscrivent également dans le schéma directeur cyclable qui visent notamment à relier, via des aménagements cyclables, les différents quartiers « politique de la ville » (Saint-Sauveur, Saint-Michel), les quartiers du Pont-Féron et des Fresneaux.

Place du 14 juillet :

La première phase du programme « Action cœur de ville » a été consacrée à la réalisation d'études nécessaires à la définition du projet d'aménagement d'ensemble de l'entrée sud de la ville Reconstruite. L'opération de renouvellement urbain est aujourd'hui en phase opérationnelle avec la déconstruction terminée de l'ancienne friche commerciale.

La seconde phase de travaux consiste dans le réaménagement des espaces publics de la rue de Domfront et de la place du 14 juillet mais également la création d'un espace public au cœur de l'ancienne friche répondant aux objectifs suivants :

- Créer des espaces de fraicheur dans le périmètre de l'aménagement
- Marquer la place du 14 juillet comme l'entrée sud du centre-ville
- Dédier la rue de Domfront à la « flânerie » et créer une ambiance d'achat dans la continuité de ce qui a pu être créé lors des précédents aménagements
- Limiter l'imperméabilité sur l'ensemble du périmètre.
- Prendre en considération les aménagements qui seront réfléchis sur le site de l'ancienne enseigne.

ii. Secteurs d'intervention supplémentaires sur le centre-ville (2023-2026)

Ces nouveaux secteurs d'intervention s'inscrivent en cohérence avec l'ambition de la phase 2 du programme action cœur de ville et notamment la mise en œuvre d'actions de valorisation de la nature en ville, de sobriété foncière et de lutte contre l'étalement urbain.

Secteur Planchette/Bois de Flers (Flers-Saint-Georges-des-Groseillers) :

Le secteur Planchette/Bois de Flers, à l'instar de la zone du Plancaïon, constitue un enjeu fort de renouvellement urbain au cœur des espaces urbains (500 mètres du centre-ville de Flers) et notamment :

- La reconquête et la reconversion d'un espace, implanté à la fois sur Flers et Saint-Georges des-Groseillers dominé actuellement par des friches industrielles partiellement traitées et des espaces agricoles morcelés et sous-exploités.

- Une requalification de l'espace pour ancrer cet espace avec le centre-ville et permettre de répondre à l'ensemble des besoins en milieu urbain, avec une mixité des fonctions (Habitat, services…)

- Une mise en valeur du paysage et des bâtiments d'intérêt patrimonial tout en améliorant la trame verte, bleue locale autour la vallée de la Planchette.

- Un encadrement des futures urbanisations au sein de la zone pour garantir l'efficience des intentions retenues par la collectivité pour cette opération d'aménagement.

Secteur du Pré Neuf (Flers-Saint-Georges-des-Groseillers) :

Le secteur du Pré neuf, à l'instar de la zone de la Planchette, constitue un enjeu fort de requalification urbaine au cœur des espaces urbains (500 mètres du centre-ville de Flers) et notamment la reconquête et la reconversion d'un ensemble bâti issu de la Reconstruction, implanté sur Saint-Georges des-Groseillers.

Depuis avril 2022, Flers Agglo est propriétaire d'une partie des locaux industriels, opération qui constitue une opportunité pour rendre visible en un même lieu les initiatives du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et pour créer un pôle ressources en la matière. L'objectif est donc de créer un espace vivant et dynamique, vecteur d'initiatives et d'attractivité du territoire.

Au-delà de la création de ce pôle ESS, l'objectif est d'assurer la mutation de l'ensemble des espaces fonciers bâtis et non bâtis de ce site afin de donner une nouvelle image et attractivité à cet espace.

Secteur Rochette/champ de Foire (Flers) :

Le secteur Rochette/Champ de Foire, composé de nombreux équipements publics et privés, se situe à l'interface entre le centre-ville et le secteur Est de la ville. A ce titre, un schéma directeur d'aménagement a été déterminé dont l'une des orientations est l'articulation avec le centre-ville. De nombreux projets sont également en cours sur ce quartier (reconversion bâtiment ancienne clinique, travaux de rénovation sur Chaudeurge). Des enjeux de requalification urbaine sur du foncier bâti et non bâti sont également présents sur ce secteur notamment à hauteur de la rue des Douets (emprise foncière Sonofoque, emprise foncière services techniques) ou encore à hauteur du château du Hazé.

iii. Secteur situé en entrée de ville

Entrées de ville RD 18 (rue Paul Garnier- Flers-La Selle-La-Forge)
Le territoire possède de nombreuses entrées de ville dont certaines ont fait l'objet d'aménagement urbain permettant de favoriser l'intégration paysagère et architecturale des constructions (RD 462 route de Domfront).

Pour autant, certaines entrées de ville sont encore peu qualifiées et difficilement identifiables notamment celle située sur la RD 18 (rue Paul Garnier) dont l'emprise foncière est principalement sur le territoire de la Selle-la-Forge. Seule cette entrée de ville est retenue dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville ».

A hauteur de Flers, la continuité viaire est assurée par la rue de Messei qui innerve le centre-ville avec des flux journaliers conséquents.

Elle souffre de plusieurs difficultés, dont la juxtaposition de différentes fonctions urbaines sans cohérence entre elles ; difficultés qui justifient l'intégration de cette entrée de ville comme secteur d'intervention prioritaire sur la période 2023-2026.

L'axe est linéaire et présente des aménagements très routiers avec peu d'aménagements dédiées aux mobilités décarbonées.

Les enjeux sont multiples :

- Faire de la mixité fonctionnelle de ces espaces urbains, un atout pour valoriser cette entrée de ville
- Réfléchir à un projet global d'aménagement paysager et urbain entre les deux ronds-ponts
- Transformer cet axe routier en avenue urbaine en intégrant des mobilités actives notamment vers la voie verte et facilitant les franchissements Est/Ouest.
- Intégrer le poste électrique et les lignes haute tension dans la réflexion d'un projet urbain global.

Enjeux entrée de ville
La Selle-la-Forge

Liaisonner entrée de ville avec centre-ville Flers et pistes cyclables

Donner un caractère urbain à la RD 18 pour redonner de l'espace aux modes actifs (vélos, piétons), requalifier l'entrée de ville

Conserver des coupures naturelles en mettant en valeur les trames vertes et bleues

Valoriser les connexions transversales pour les modes actifs

Définir un projet d'aménagement d'ensemble de l'espace public (mobilier, publicité)

Sécuriser la traversée de la RD 18 (traitement des intersections)

Assurer une interface qualitative entre espace public et zones d'urbanisation future
Mettre en valeur les façades commerciales

Dominante résidentielle (habitat individuel)

Dominante activités (artisanat)

Synthèse stratégie de revitalisation
Ville de Flers

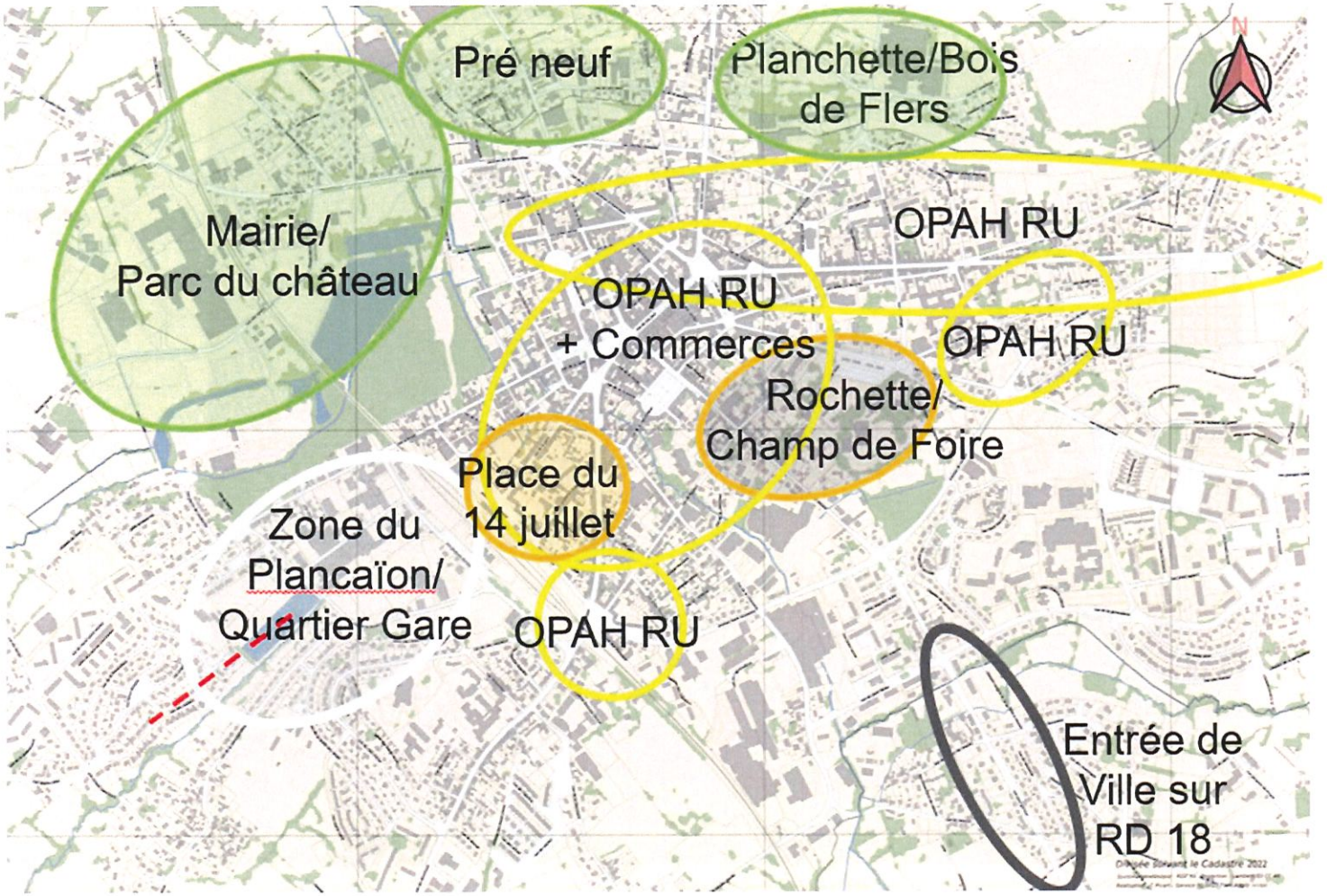

4.2. Identification de chacun des secteurs d'intervention

Le périmètre du/des secteurs d'intervention est précisé en annexe 3

Article 5 - Modification de la convention d'Opération de revitalisation du territoire

Le présent avenant vaut avenant modificatif n°3 de la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire signée par la ville de Flers et l'EPCI Flers Agglo le 19 décembre 2019.

A ce titre, les périmètres ACV 2023-2026 constituent des secteurs d'intervention de l'ORT. Certains secteurs d'intervention supplémentaires « centre-ville » sont situés de part et d'autre des deux limites communales de Flers et Saint-Georges-des-Groseillers.

Le secteur d'intervention ORT « entrées de ville » est situé également de part et d'autre des deux limites communales de Flers et La Selle-la-Forge. En tout état de cause, l'extension du périmètre ORT à cette entrée de ville doit veiller à préserver la politique de soutien au commerce dans les centres-villes.

A ce titre, le secteur d'intervention comprenant l'entrée de ville de la Selle-la-Forge :

- est distinct du secteur d'intervention comprenant le centre-ville où des mesures dérogatoires en matière d'autorisation d'exploitation commerciales s'appliquent ;
- Cette entrée de ville ne peut pas être qualifiée de « centre-ville ».

Le présent avenant, au-delà de la ville de la Flers et de Flers Agglo, a fait l'objet d'une délibération de chacune des communes intégrer dans l'ORT à savoir les communes de Saint-Georges-des-Groseillers et La-Selle-La-Forge.

Ce projet d'avenant a été approuvé en comité de pilotage du 21 juin 2023.

Ce projet d'avenant a fait l'objet d'un avis favorable de l'ensemble des partenaires du dispositif Action Cœur de ville suite à la consultation écrite du comité régional des financeurs qui a eu lieu du 03 au 12 octobre 2023.

Les financements et interventions mises en œuvre dans le cadre volet habitat de l'avenant à la convention d'ORT sont poursuivis selon les modalités de contractualisation définies entre la collectivité et l'ANAH dans le cadre de la convention d'OPAH-RU.

Article 6 - Plan d'action prévisionnel global et détaillé pour la période 2023-2026

6.1 Plan d'action global

									Collectivités					Partenaires ACV					Autres partenaires		
Axe de rattachement	Description de l'action	Porteur du projet	Localisation	Action reconduite ou nouvelle action	calendrier de réalisation prévisionnel	Etat d'avancement des actions	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC	Flers Agglo	Ville de Flers	Autres collectivités	Conseil Régional	Conseil Départemental	ANAH	Etat	Banque des territoires	EPFN	Action logement	Fonds Européen	CCI	Autres
AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration Vers une offre attractive de l'habitat	AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de la prolongation de l'OPAH RU sur le centre-ville	Flers Agglo DAM	ORT	reconduite	Janvier 2024-décembre 2026	non engagée et PF incomplet	310 000 €	372 000 €	87 200 €					249 800 €		35 000 €					
	AM 1-2 : Financer les travaux d'amélioration de l'Habitat dans le cadre de la prolongation OPAH RU	Flers Agglo DAM	ORT	reconduite	Janvier 2024-décembre 2026	non engagée et PF incomplet		791 000 €	761 000 €	30 000 €											
	AI 1-3 : Engager une étude sur les besoins en logement des jeunes actifs	Flers Agglo DAM	ORT et hors ORT	nouvelle	2023-2024	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													
	AM 1-4 : Accompagner le recyclage foncier d'un immeuble sur le bâti de la Reconstruction (rue Abbé JB Lecornu)	Logissia	ORT	reconduite	2020-2026	non engagée mais PF complet	2 403 610 €	2 511 171 €							42 800 €			1 093 000 €			1 375 371 €
	AM 1-5 : Accompagner le recyclage foncier d'un immeuble de la Reconstruction (rue Jules Gevelot)	Opérateur privé	ORT	nouvelle	à préciser	non engagée et PF incomplet	non connu	non connu							Fonds vert						
	AM 1-6 : Accompagner la requalification du foyer Monge (rue Jules Gevelot)	Orne Habitat	ORT	reconduite	2023-2025	non engagée mais PF complet		4 525 132 €							245 400 €	1 021 000 €		2 554 000 €			704 732 €
	AM 1-7 : Accompagner le recyclage foncier de la friche située rue Simons	Groupe Lamotte	ORT	nouvelle	à préciser	engagée	non connu	non connu							Fonds vert						
	AM 1-8 : Accompagner la résorption de la friche située rue de Messei	opérateur privé	ORT	nouvelle	2023-2026	engagée	non connu	non connu							Fonds vert						
	AM 1-9 : Accompagner la création d'une résidence seniors sur le champ de foire (aménagement du parvis)	Domitys	ORT	nouvelle	2023-2026	engagée	à préciser	à préciser							DETR 2025						
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	AM 2-1 : Organiser un appel à candidature pour une boutique test par an	Flers Agglo et CCI	ORT et hors ORT	reconduite	2023 reconductible	engagée et financée		26 000 €	19 500 €											19 500 €	
	AM 2-2 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial situé rue du 6 juin "2ème tranche"	SCI Passiflore	ORT	reconduite	2021-2024	engagée et financée	1 646 100 €	1 736 635 €				583 550 €			270 535 €						882 550 €
	AM 2-3 : Louer un local commercial pour développer et assurer la gestion d'une boutique éphémère	Flers Agglo DAT	ORT	reconduite	2023 reconductible	engagée et financée		7 200 €	7 200 €												
	AM 2-4 : Réaliser une étude sur les bâtiments tertiaire (préconisations, plan d'actions)	Flers Agglo DAT	ORT et hors ORT	nouvelle	2023-2024	engagée et financée	0 €	0 €													
	AM 2-5 : Accompagner la résorption de la friche ex Brico avec implantation multiplexe et commerces en pied d'immeubles	Privée et/ou public	ORT	nouvelle	2021-2025	engagée	2 705 430 €	3 246 516 €	1 780 844 €			210 042 €			1 255 630 €						
	AI 2-6 : Engager une étude de Revitalisation de la halle du marché couvert (étude de marché et et des locaux/recherche d'animations)	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2024	non engagée et PF incomplet		20 000 €	20 000 €												
	AI 2-7 : Moderniser le mobilier de la halle du marché couvert	Flers Agglo DAT et ville de Flers/CCI/CMA	ORT	nouvelle	2025	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													
	AI 2-8 : Réaliser une étude de flux piétonniers et véhicules en centre-ville	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT	reconduite	2024 reconductible	non engagée et PF incomplet		18 000 €	9 000 €												
	AM 2-9 : Accompagner les commerçants dans leur stratégie commerciale et leur transition numérique	Flers Agglo DAT	ORT et hors ORT	reconduite	2023-2026	oem numérique		209 800 €	112 900 €							96 900 €					
	AI 2-10 : Participer à mon centre-ville a un incroyable commerce	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT	nouvelle	2024	non engagée et PF incomplet		20 000 €	20 000 €												
	AM 2-11 Participer au dispositif "Les plus beaux centres villes commerçants" par les Vitrines de Flers	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT	nouvelle	2023 reconductible	engagée		5 000 €	5 000 €												
	AI 2-12 : Réaliser une enquête globale sur le commerce	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT et hors ORT	nouvelle	2023	non engagée et PF incomplet		2 400 €	1 200 €												
	AM 2-13 : Abonder et animer les deux dispositifs Régionaux « Coup de Pouce » (création et reprise de commerces de proximité) et aide aux commerces (modernisation des commerces)	Flers Agglo DAT et ville de Flers	ORT et hors ORT	nouvelle	2023-2025	engagée et financée		631 000 €	150 000 €			481 000 €									
	AM 2-14 : Créer un pôle Economie Social et Solidaire Tiers-Lieux solidaire et culturel et accompagner la mutation du quartier	Flers Agglo DAT	ORT	nouvelle	2023-2026	engagée et PF incomplet	1 644 800 €	1 973 760 €	776 260 €			417 500 €			400 000 €				330 000 €		50 000 €
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	AM 3-1 : Créer une piste cyclable sur l'entrée Sud de la ville	Flers Agglo DEP	ORT	nouvelle	2023-2026	non engagée et PF incomplet	voir AI 4-13														
	AM 3-2 : Créer une piste cyclable sur la rue Dormeyer et un chaucidou sur la rue de la Fonderie	Flers Agglo DEP	ORT	nouvelle	2023-2024	non engagée et PF incomplet	voir AM 4-3														
	AM 3- 3 : Créer un cheminement piétonnier le long du Plancaion entre la rue nationale et la rue Victor Hugo	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2025	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													Agence de l'eau
	AI 3-4 : Créer un cheminement piétonnier le long de la Vère entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2025	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													
	AI 3-5 : Mettre en accessibilité la Maison des Jeunes et de la Culture	Ville de Flers	ORT	reconduite	2025	non engagée et PF incomplet	278 794 €	334 553 €				82 590 €			DETR ou DSIL 2025						
	AI 3-6 : Mettre en accessibilité l'école Roland	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2026-2027	non engagée et PF incomplet	130 000 €	156 000 €							DETR ou DSIL 2026						
	AI 3-7 : Mettre en accessibilité l'école Sévigné-Paul Bert avec création îlot de fraîcheur	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2024-2025	non engagée et PF incomplet	68 300 €	82 000 €							fonds vert école						15 000 €

Engagements financiers obtenus
Engagements financiers sollicités
Engagements financiers à solliciter

									Collectivités					Partenaires ACV					Autres partenaires		
Axe de rattachement	Description de l'action	Porteur du projet	Localisation	Action reconduite ou nouvelle action	calendrier de réalisation prévisionnel	Etat d'avancement des actions	Coût prévisionnel HT	Coût prévisionnel TTC	Flers Agglo	Ville de Flers	Autres collectivités	Conseil Régional	Conseil Départemental	ANAH	Etat	Banque des territoires	EPFN	Action logement	Fonds Européen	CCI	Autres
AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	AI 4-1 : Requalifier la rue de la Motte Ango	Ville de Flers	ORT	reconduite	2026-2027	non engagée et PF incomplet	95 000 €	114 000 €							DETR 2025						
	AM 4-2 : Zone du Plancaion (tranche 2) : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie+ renaturation champ libre	Flers Agglo DAM	ORT	reconduite	2023-2024	engagée et PF incomplet	1 617 974 €	1 941 569 €	710 617 €						375 911 €				524 276 €		330 765 €
	AM 4-3 : Zone du Plancaion (tranche 3) : Aménager les espaces publics rue Durrmeyer et renaturation champ libre	Flers Agglo DAM	ORT	reconduite	2024	engagée et PF incomplet	1 480 833 €	1 682 960 €	494 760 €						592 333 €			C2E	595 867 €		
	AM 4-4 : Requalifier la rue de Domfront entre rue de la chaussée et place du 14 juillet+ place du 14 juillet (création îlot de fraicheur)	Ville de Flers	ORT	reconduite	2023-2024	non engagée et PF incomplet	640 005 €	771 606 €	258 273 €			217 550 €			295 781 €						
	AM 4-5 : Engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public	Ville de Flers	ORT et hors ORT	nouvelle	2023-2025	non engagée et PF incomplet	2 213 911 €	2 656 693 €		442 693 €					600 000 €	1 614 000 €					
	AM 4-6 : Etangs du château (tranche 1) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2024	non engagée et PF incomplet	51 318 €	61 586 €		48 757 €		15 395 €			12 829 €						
	AM 4-7 : Etangs du château (tranche 2) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau	Ville de Flers/Flers Agglo	ORT	nouvelle	2024-2026	non engagée et PF incomplet	245 000 €	294 000 €							DSIL /fonds vert 2024						
	AI 4-8 : Aménager les berges de la Vère rue Victor Hugo (démolition maison colombophile)	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2024	non engagée et PF incomplet	139 300 €	167 300 €		28 000 €											139 300 €
	AI 4-9 : Eglise Saint Jean (tranche 2) : Rénover la toiture	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2024	non engagée et PF incomplet	150 000 €	180 000 €		162 892 €					22 892 €						
	AI 4-10 : Eglise Saint Jean (tranche 3) : Rénover la toiture	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2025	non engagée et PF incomplet	135 626 €	162 751 €							DETR 2024						
	AI 4-11 : Eglise Saint Jean (tranche 4) : Engager des travaux de réfection de la maçonnerie et de l'électricité sur l'église Saint-Jean	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2026	non engagée et PF incomplet	124 915 €	149 898 €							DETR 2025						
	AI 4-12 : Engager les premières réflexions sur la résorption des friches industrielles de la Planchette avec mise en valeur de la trame verte et bleue	Flers Agglo DAM	ORT	nouvelle	2024-2025	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													
	AI 4-13 : Entrée de ville la selle-la-Forge : Engager la requalification ubaine et paysagère de l'entrée de ville (AMO)	Flers Agglo DEP	ORT entrées de ville	nouvelle	2023	non engagée et PF incomplet	100 000 €	120 000 €	120 000 €												
	AI 4-14 : Préserver les ensembles bâtis d'intérêt local	Flers Agglo DAM	ORT	nouvelle	2023-2024	engagée et financée	0 €	0 €													
	AI 4-15 : Optimiser et valoriser le patrimoine foncier de la ville de Flers	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2023-2026	engagée et PF complet	0 €	0 €													
AXE 5 : Constituer un socle de services pour chaque ville	AM 5-1 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 2	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2021-2025	engagée et PF incomplet	9 240 416 €	11 045 000 €		4 500 000 €					Fonds vert friches DSIL 2024				FEDER		C2E
	AI 5-2 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique sur l'école Paul Bert Sévigné	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2024-2026	non engagée et PF incomplet	79 166 €	95 000 €		67 292 €					27 708 €						C2E
	AI 5-3 : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique sur l'école Roland (réfectoire) (tranche 1)	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2024-2026	non engagée et PF incomplet	125 000 €	150 000 €		99 978 €					50 022 €						C2E
	AI 5-4 : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique sur l'école Roland (tranche 2)	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2025-2026	non engagée et PF incomplet	83 300 €	100 000 €							fonds vert 2024 école						
	AI 5-5 : Centre Madelaine Louaintier : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2025-2026	non engagée et PF incomplet	56 666 €	68 000 €							DETR/fonds vert 2024						C2E
	AI 5-6 : MJC (tranche 2) : Engager la réfection de la toiture et isolation thermique/ remplacement système de chauffage	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2024-2025	non engagée et PF incomplet	127 206 €	152 647 €							DSIL 2024/fonds vert						C2E
	AM 5-7 : Améliorer et moderniser les équipements culturels (forum) sur le pôle Jean Chaudeurge (AMO)	Flers Agglo	ORT	nouvelle	2024	non engagée et PF incomplet		60 000 €													
	AI 5-8 : Créer un îlot de fraicheur sur l'école Roland	Ville de Flers	ORT	nouvelle	2026-2028	non engagée et PF incomplet	à préciser	à préciser													
	AM 5-9 : Finaliser la résorption de la friche Ex Clinique "rue de Messel"	Flers Agglo DAT	ORT	nouvelle	2023-2026	non engagée et PF incomplet	1 159 310 €	0 €	292 902 €										866 408 €		

Européen
Européen
Européen

6.2 Calendrier général du projet

Description de l'action	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de la prolongation de l'OPAH RU sur le centre-ville												
AM 1-2 : Financer les travaux d'amélioration de l'Habitat dans le cadre de la prolongation OPAH RU												
AI 1-3 : Engager une étude sur les besoins en logement des jeunes actifs												
AM 1-4 : Accompagner le reclyclage foncier d'un immeuble sur le bâti de la Reconstruction (rue Abbé JB Lecornu)												
AM 1-5 : Accompagner le recyclage foncier d'un immeuble de la Reconstruction (rue Jules Gevelot)												
AM 1-6 : Accompagner la requalification du foyer Monge (rue Jules Gevelot)												
AM 1-7 : Accompagner le recyclage foncier de la friche située rue Simons												
AM 1-8 : Accompagner la résorption de la friche rue de Messei												
AM 1-9 : Accompagner la création d'une résidence seniors sur le champ de foire (aménagement du parvis)												
AM 2-1 : Organiser un appel à candidature pour une boutique test par an												
AM 2-2 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial situé rue du 6 juin "2ème tranche"												
AM 2-3 : Louer un local commercial pour développer et assurer la gestion d'une boutique éphèmère												
AM 2-4 : Réaliser une étude sur les bâtiments tertiaire (préconisations, plan d'actions)												
AM 2-5 : Accompagner la résorption de la friche ex Brico avec implantation multiplexe et commerces en pied d'immeubles												
AI 2-6 : Engager une étude de Revitalisation de la halle du marché couvert (étude de marché et et des locaux/recherche d'animations)												
AI 2-7 : Moderniser le mobilier de la halle du marché couvert												
AI 2-8 : Réaliser une étude de flux en centre-ville												
AI 2-9 : Accompagner les commerçants dans leur stratégie commerciale et leur transition numérique												
AI 2-10 : Participer à mon centre-ville à un incroyable commerce												
AI 2-11 : Participer aux plus beaux centres villes commerçants par les Vitrines de Flers												
AI 2-16 : Réaliser une enquête globale sur le commerce												
AM 2-17 : Abonder et animer les deux dispositifs Régionaux « Coup de Pouce » (création et reprise de commerces de proximité) et aide aux commerces (modernisation des commerces												
AM 2-18 : Créer un pôle Economie Social et Solidaire - Tiers-Lieux solidaire et culturel et accompagner la mutation du quartier												
AM 3-1 : Créer une piste cyclable sur l'entrée Sud de la ville (voir AI 4-12)												
AM 3-2 : Créer une piste cyclable sur la rue Durrmeyer et un chaucidou sur la rue de la Fonderie (voir AM 4-2 et AM 4-3)												
AI 3-3 : Créer un cheminement piétonnier le long du Plancaïon entre la rue nationale et la rue Victor Hugo												
AI 3-4 : Créer un cheminement piétonnier le long de la Vère entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard												
AI 3-5 : Mettre en accessibilité la Maison des Jeunes et de la Culture												
AI 3-6 : Mettre en accessibilité l'école Roland												
AI 3-7 : Mettre en accessibilité l'école Paul Bert avec création îlot de fraicheur												

Description de l'action	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
AI 4-1 : Requalifier la rue de la Motte Ango												
AM 4-2 : Zone du Plancaïon (tranche 2) : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie+ renaturation champ libre												
AM 4-3 : Zone du Plancaion (tranche 3) : Aménager les espaces publics rue Durrmeyer et renaturation champ libre												
AM 4-4 : Requalifier la rue de Domfront entre rue de la chaussée et place du 14 juillet+ place du 14 juillet (création îlot de fraicheur)												
AM 4-5 : Engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public												
AM 4-6 : Etangs du château (tranche 1) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau												
AI 4-7 : Etangs du château (tranche 2) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau												
AI 4-8 : Aménager les berges de la Vère rue Victor Hugo (démoilition maison colombophile)												
AI 4-9 : Eglise Saint Jean (tranche 2) : Rénover la toiture												
AI 4-10 : Eglise Saint Jean (tranche 3) : Rénover la toiture												
AI 4-11 : Eglise Saint Jean (tranche 4) : Engager des travaux de réfection de la maçonnerie et de l'électricité sur l'église Saint-Jean												
AI 4-12 : Engager les premières réflexions sur la résorption des friches industrielles de la Planchette avec mise en valeur de la trame verte et bleue												
AI 4-13 : Entrée de ville la selle-la-Forge : Engager la requalification ubaine et paysagère de l'entrée de ville												
AI 4-14 : Préserver les ensembles bâtis d'intérêt local												
AI 4-15 : Optimiser et valoriser le patrimoine foncier de la ville de Flers												
AM 5-1 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 2												
AI 5-2 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique sur l'école Paul Bert												
AI 5-3 : Ecole Roland ((tranche 1) : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique du réfectoire												
AI 5-4 : Ecole Roland ((tranche 2) : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique												
AI 5-5 : Centre Madelaine Louaintier : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique (tranche 2)												
AI 5-6 : MJC (tranche 2) : Engager la réfection de la toiture et isolation thermique/ remplacement système de chauffage												
AM 5-7 : Améliorer et moderniser des équipements culturels sur le pôle Jean Chaudeurge Amélioration et modernisation												
AI 5-8 : Créer un îlot de fraicheur sur l'école Roland												
AM 5-9 : Finaliser la résorption de la fiche Ex-clinique "rue de Messei"												

Description de l'action	2023		2024		2025		2026		2027		2028	
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
AM 3-1 : Créer une piste cyclable sur l'entrée Sud de la ville (voir AI 4-12)												
AM 3-2 : Créer une piste cyclable sur la rue Durrmeyer et un chaucidou sur la rue de la Fonderie (voir AM 4-2 et AM 4-3)												
AI 3-3 : Créer un cheminement piétonnier le long du Plancaïon entre la rue nationale et la rue Victor Hugo												
AI 3-4 : Créer un cheminement piétonnier le long de la Vère entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard												
AI 3-5 : Mettre en accessibilité la Maison des Jeunes et de la Culture												
AI 3-6 : Mettre en accessibilité l'école Roland												
AI 3-7 : Mettre en accessibilité l'école Paul Bert avec création îlot de fraicheur												
AI 4-1 : Requalifier la rue de la Motte Ango												
AM 4-2 : Zone du Plancaïon (tranche 2) : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie+ renaturation champ libre												
AM 4-3 : Zone du Plancaion (tranche 3) : Aménager les espaces publics rue Durrmeyer et renaturation champ libre												
AM 4-4 : Requalifier la rue de Domfront entre rue de la chaussée et place du 14 juillet+ place du 14 juillet (création îlot de fraicheur)												
AM 4-5 : Engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public												
AM 4-6 : Etangs du château (tranche 1) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau												
AI 4-7 : Etangs du château (tranche 2) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau												
AI 4-8 : Aménager les berges de la Vère rue Victor Hugo (démolition maison colombophile)												
AI 4-9 : Eglise Saint Jean (tranche 2) : Rénover la toiture												
AI 4-10 : Eglise Saint Jean (tranche 3) : Rénover la toiture												
AI 4-11 : Eglise Saint Jean (tranche 4) : Engager des travaux de réfection de la maçonnerie et de l'électricité sur l'église Saint-Jean												
AI 4-12 : Engager les premières réflexions sur la résorption des friches industrielles de la Planchette avec mise en valeur de la trame verte et bleue												
AI 4-13 : Entrée de ville la selle-la-Forge : Engager la requalification ubaine et paysagère de l'entrée de ville												
AI 4-14 : Préserver les ensembles bâtis d'intérêt local												
AI 4-15 : Optimiser et valoriser le patrimoine foncier de la ville de Flers												
AM 5-1 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 2												
AI 5-2 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique sur l'école Paul Bert												
AI 5-3 : Ecole Roland ((tranche 1) : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique du réfectoire												
AI 5-4 : Ecole Roland ((tranche 2) : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique												
AI 5-5 : Centre Madelaine Louaintier : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique (tranche 2)												
AI 5-6 : MJC (tranche 2) : Engager la réfection de la toiture et isolation thermique/ remplacement système de chauffage												
AM 5-7 : Remplacer la verrière sur la médiathèque												
AM 5-7 : Améliorer et moderniser des équipements culturels sur le pôle Jean Chaudeurge Amélioration et modernisation												
AI 5-8 : Créer un îlot de fraicheur sur l'école Roland												
AM 5-9 : Finaliser la résorption de la fiche Ex-clinique "rue de Messei"												

Article 7 - Objectifs et modalités d'évaluation des projets

7.1 Calendrier

Flers a engagé un suivi/évaluation dès le lancement des projets en 2020 avec la détermination d'un certain nombre d'indicateurs qui ont permis d'engager une évaluation dès 2020.

Les mêmes indicateurs vont être utilisés pour assurer la continuité du suivi évaluation sur la période 2023-2026. Ils seront partagés à l'échelle départementale et réactualisés, en cas de besoin, tout au long du programme.

7.2 Méthode

Le directeur de projet Action Cœur de Ville est en charge de la démarche d'évaluation.

Un bilan de l'avancement des différentes actions inscrites sera présenté lors de chaque COPIL afin d'assurer, le cas échéant, un réajustement du programme d'actions.

Un bilan annuel sera présenté à travers l'analyse des différents indicateurs déployés.

7.3 Objectifs et questions évaluatives

L'échelle du périmètre d'évaluation est l'opération de revitalisation de territoire.

Les indicateurs ont été déterminés afin d'interroger l'efficacité et la cohérence des actions engagées avec la stratégie déterminée dans chacun des axes.

Pour chaque axe des questions évaluatives sont posées :

Est-ce que la nouvelle offre de logements permet d'augmenter la population sur le périmètre ORT et de baisse le taux de vacance de l'habitat ?

Est-ce que les aides incitatives permettent une modernisation de l'outil de travail des commerçants et indirectement une baisse de la vacance commerciale ?

Est-ce que la stratégie commerciale déclinée sur le centre-ville a un impact sur la fréquentation de celui-ci ?

Est-ce que le développement des espaces dédiés aux mobilités décarbonées incite à l'usage du vélo ?

Est-ce que les travaux engagés sur les équipements publics et l'éclairage public entraîne une réelle diminution des consommations énergétiques pour la ville de Flers ?

Est-ce que de manière globale, la fréquentation du centre-ville est renforcée ?En termes d'attractivité de la commune-centre de Flers, est-ce que l'évolution démographique et par catégorie de la population, s'améliore ?

7.4 Indicateurs retenus

Axe de rattachement	Orientations stratégiques	Indicateurs	Modalités d'évaluation
De la réhabilitation à la restructuration Vers une offre attractive de l'habitat	Construire un programme de renouvellement urbain du centre-ville favorisant une mixité sociale et intergénérationnelle Elargir le périmètre d'intervention de l'OPAH RU Accompagner les porteurs de projets publics et privés dans les opérations d'aménagement (construction, réhabilitation, renouvellement urbain…)	Nombre de logements PO/PB réhabilités	comparaison objectifs ANAH/résultats annuels
		Nombre de logements PO réhabilités	comparaison objectifs ANAH/résultats annuels
		Nombre de logements PB réhabilités	comparaison objectifs ANAH/résultats annuels
		Nombre de logements vacants	
		Nombre de logements vacants remis sur le marché par an	comparaison objectifs/résultats annuels
		Nombre de copropriétés accompagnées par an	comparaison objectifs/résultats annuels
		Taux d'efficacité en nombre logts/montant travaux	
		Gaz à effet de serre évités OPAH RU	
		Nombre de Kwep économisé	
Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Lutter contre la vacance commerciale Continuer de rendre attractif le centre-ville commercial (diversité commerciale, animations…) Maitriser les données sur le commerce afin de rendre un service de conseil de qualité auprès des commerçants et répondre aux besoins des consommateurs Accompagner les commerçants dans leur stratégie commerciale et leur transition numérique Développer la notoriété de la Ville de Flers Accompagner financièrement les efforts des commerçants	Nombre d'animations commerciales /an à l'échelle du périmètre ORT	
		Taux de vacance commerciale	comparaison avant/ après
		Fréquentation piétonne centre ville (application my traffic)	
		Nombre de création de commerces	
		Nombre de modernisation de commerces	
Développer l'accessibilité, les mobilités décarbonnées	Modifier les comportements des usagers par une diversification de l'offre de services et de moyens de déplacements Développer les connexions Améliorer l'accessibilité des équipements publics Développer les mobilités actives	Taux de couverture numérique très haut débit à l'échelle de la ville de Flers (débits supérieurs à 30 Mbit/s)	comparaison avant/ après
		Evolution de la fréquentation des lignes de bus urbain	comparaison avant/ après
		Nombre de stationnement vélos	comparaison avant/ après
		Nombre d'utilisateurs de vélos à assistance électrique par an	comparaison avant/ après
		Part modale vélo	comparaison avant/ après
		Linéaire crée pour usage vélo	comparaison avant/ après
		Linéaire crée pour usage piéton	comparaison avant/ après
Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	Financer les travaux de rénovation de façades et de cours communes visant à valoriser le patrimoine notamment de la Reconstruction Poursuivre la requalification des espaces publics Accompagner la mutation du quartier de la gare et du secteur du Plancaïon Assurer la requalification de l'entrée de ville de La Selle-La-Forge Réduire l'impact économique et environnemental de l'éclairage public Permettre la résilience contre le règlement climatique (lutte contre les îlots de chaleur, lutte contre les inondations) Améliorer le cadre de vie Accompagner la résorption des friches urbaines publiques/privées Restaurer la biodiversité en milieu urbain	Montant des travaux réalisés sur l'espace public	
		Renaturation espace public ou désartificialisation (en m²)	
		Passage au led (taux de remplacement)	
Constituer un socle de services pour chaque ville	Améliorer la qualité des équipements et services publics sur le centre-ville Améliorer la performance énergétique des équipements publics	Nombre de création ou réhabilitation d'équipements publics	
		Rénovation des bâtiments publics (en montant de travaux)	
		Gaz à effet de serre évités avec travaux	

Article 8 - Validation de l'avenant

L'avenant a fait l'objet d'un avis favorable suite à la une consultation écrite du comité régional des financeurs du 03 au 12 octobre 2023 Cet avis favorable du comité régional des financeurs est nécessaire pour pouvoir procéder à la signature de l'avenant par toutes les parties.

L'avenant est adopté par les conseils municipaux et le conseil communautaire.

Une copie de l'avenant signé est transmise à la direction du programme Action Cœur de Ville de l'Agence nationale de la cohésion des territoires et aux signataires de l'avenant.

Il est également publié sur les sites Internet des communes concernés et de Flers Agglo.

Signatures

A XXX, le XXX

Etat		**Flers Agglo**
Sébastien JALLET Préfet		Michel DUMAINE Vice-Président de l'EPCI
Flers	**La Selle-la-Forge**	**Saint-Georges-des-Groseillers**
Yves GOASDOUE Maire	Sylvie THIEULENT Maire	Stéphane TERRIER Maire
Banque des Territoires	**EPFN**	**Action Logement**
Fréderic NOEL Directeur Régional	Gilles GAL Directeur Général	Alain PIQUET Président Comité Régional

Annexe 1 - Bilan de la réalisation du programme ACV 2019-2022

Action Cœur de ville bilan 2019-2022 :

- Phase de déploiement des actions 2019-2022
- Modification du périmètre ORT
- Bilan financier

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Etat d'avancement des actions inscrites sur la période 2019-2022

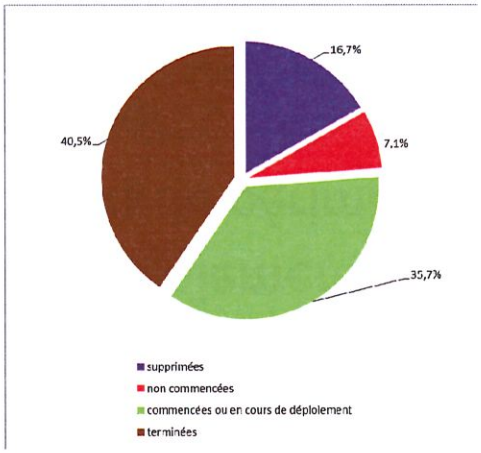

Etat d'avancement par axe des actions inscrites sur la période 2019-2022

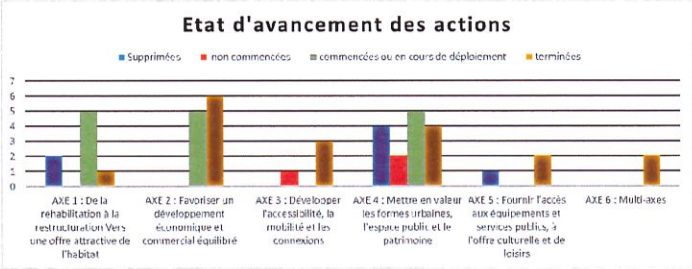

42 actions inscrites en 2019
-17 actions terminées
-15 actions en cours de déploiement
- 3 actions non commencées
- 7 actions supprimées

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

HABITAT

Description de l'action	2019		2020		2021		2022	
	1er semest	2nd semest	1er semestre	2nd semest	1er semestre	2nd semestr	1er semestr	2nd semestr
AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de l' OPAH RU sur le centre-ville et le quartier de la gare de Flers								
AM 1-2 : Financer les travaux d'amélioration de l'Habitat dans le cadre de l' OPAH RU sur le centre-ville et le quartier de la gare de Flers								
AM 1-3 : Encourager l'accession à la propriété dans l'ancien								
AM 1-4 : Accompagner les copropriétés								
AM 1-5 : Requalifier la friche rue de la Motte Ango								
AI 1-6 : Accompagner la requalification de la friche rue Victor Hugo (opérateur privé)								
AI 1-7 : Expérimenter une opération d'acquisition réhabilitation sur le bâti de la reconstruction (rue Abbé JB Lecornu-Logissia)								

supprimées — non commencées — commencées ou en cours de déploiement — terminées

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Bilan OPAH-RU février 2019- février 2024

Bilan mai 2023 :

195 logements financés dont
107 logements vacants avant travaux+ 20 copropriétés

BILAN environnemental OPAH-RU
Rejet évité de 475 tonnes d'équivalent CO2
Plus de 3 MkWhep économisé annuellement
Gain moyen de 65 %

BILAN financier OPAH-RU depuis février 2019 :
Montant des travaux engagés : 9 718 000 € TTC
Total de subventions mobilisés : 4 601 000 € dont

1 848 000 € pour l'ANAH
1 145 410 € pour Flers Agglo et ville de Flers
669 442 € pour la Région
603 778 € pour Maprimerenov

Ville de Flers

Action à poursuivre sur ACV2

Flers Agglo

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

DVT ECONOMIQUE/COMMERCES

Description de l'action	2019		2020		2021		2022	
	1er semest	2nd semest	1er semestre	2nd semest	1er semestre	2nd semesti	1er semestr	2nd semestr
AM 2-1 : Créer un Rendez-vous du Commerce								
AM 2-2 : Accompagner l'Opération Collective de Modernisation								
AM 2-3 : Mettre en place une plateforme d'achat local								
AM 2-4 : Instaurer une veille foncière sur les fonds et locaux artisanaux et commerciaux sur le périmètre ORT avec l'observatoire du commerce								
AM 2-5 : Organiser un appel à candidature pour une boutique test par an								
AM 2-6 : Développer un Observatoire du Commerce								
AM 2-7 : Réaliser une étude des flux piétonniers et véhicules en centre-ville								
AM 2-8 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial "Les Arcades" situé rue du 6 juin (2ème tranche)								
AM 2-9 : Accompagner les commerçants à la transition numérique								
AM 2-10 : Réaliser une étude sur les besoins des consommateurs								
AM 2-11 : Louer un local commercial pour développer et assurer la gestion d'une boutique éphèmère								

supprimées — non commencées — commencées ou en cours de déploiement — terminées

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Réhabilitation de l'ensemble commercial des Arcades et installation de l'enseigne Boulanger

Création 0bservatoire du commerce

Création d'une page facebook « commerces et artisanat à Flers

Jachete.flersagglo.fr : la marketplace de Flers Agglo

Aménagement éphémère de la place saint Germain

Ville de Flers

Flers Agglo

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

MOBILITES/ACCESSIBILITES

Description de l'action	2019		2020		2021		2022	
	1er semest	2nd semest	1er semestre	2nd semest	1er semestre	2nd semest	1er semestr	2nd semestr
AM 3-1 : Développer une offre de covoiturage courte distance								
AM 3-2 : Développer une offre de vélos à assistance électrique								
AM 3-3 : Développer le réseau de transport collectif								
AM 3-4 : Rendre accessible la Maison des Jeunes et de la Culture								

supprimées — non commencées — commencées ou en cours de déploiement — term

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Restauration du marché couvert

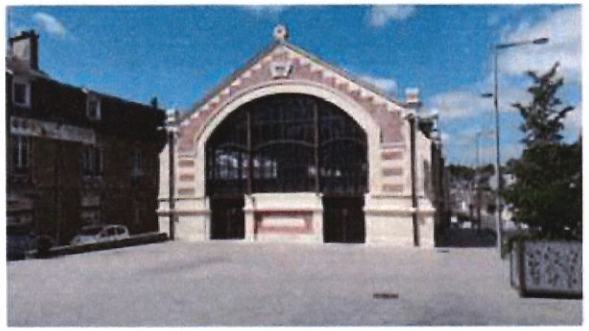

Travaux finalisés en novembre 2022

Ville labellisée patrimoine de la Reconstruction

Aménagement et création ilot de fraicheur
Place du 14 juillet/rue de Domfront

Commencement des travaux 1er trimestre 2024

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

SERVICES/EQUIPEMENTS

Description de l'action	2019		2020		2021		2022	
	1er semest	2nd semest	1er semestre	2nd semestr	1er semestre	2nd semestr	1er semestr	2nd semestr
AM 5-1 : Améliorer la performance énergétique de la maison des Jeunes et de la Culture (tranche 1)								
AM 5-2 : Accompagner la création de la maison des aidants								
AM 5-3 : Réhabiliter la salle des fêtes								

supprimées — non commencées — commencées ou en cours de déploiement — termin

MJC rénovation énergétique

Création maison des aidants

Ville de Flers

Flers Agglo

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

MULTI-AXES

Description de l'action	2019		2020		2021		2022	
	1er semes	2nd semest	1er semestre	2nd semest	1er semestre	2nd semestr	1er semestr	2nd semestr
AM : 6-1 : Réaliser une étude d'urbanisme pré-opérationnelle pour la restructuration urbaine de la ZAC du Plancaïon								
AM : 6-2 : Engager une étude d'impact sur la ZAC du Plancaïon								

supprimées

non commencées

commencées ou en cours de déploiement

terminées

Ville de Flers

Flers Agglo

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

6 actions supprimées

	2020		2021		2022		Justification suppression
	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	
AI 1-6 : Accompagner la requalification de la friche rue Victor Hugo							Abandon du porteur de projet : déficit d'opération
AM 4-7 : Mettre en lumière l'église							financement incomplet
AI 4-10 : Requalifier le passage du Grand Rond							Absence de maîtrise foncière
AI 4-14 : Requalifier la rue de Domfront entre la place du 14 juillet et le pont de Domfront							financement incomplet
AM 4-15 : Requalifier la place du 14 juillet							Intégrer dans action A4-13 : (tronçon rue de Domfront rue de la Chaussée)
AM 5-3 : Réhabiliter la salle des fêtes							financement incomplet

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

16 nouvelles actions inscrites sur la période 2019-2022

		2020		2021		2022		2023		2024	
		1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
AXE 1 : Habitat	AM 1-7 : Accompagner la réhabilitation d'un immeuble sur le bâti de la Reconstruction										
	AM 1-8 : Accompagner la requalification du foyer Monge										
AXE 2 : Commerces	AM 2-12 : Adhérer à centre ville en Mouvement										
	AM 2-13 : Développement d'un outil d'aide à l'implantation locale de nouveaux commerces										
	AM 2-14 : Aménagement éphémère de la place Saint Germain										
AXE 3 : Mobilités	AM 3-5 : Inciter à l'acquisition de vélos										

commencées ou en cours de déploiement

terminées

Ville de Flers

Flers Agglo

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Développement de l'offre sur centre-ville par les bailleurs sociaux

75 logements :

-16 logements dans le cadre de la recomposition de l'offre sociale (ANRU du quartier Saint-Michel) Orne Habitat

- 48 logements sur la résidence Monge Orne Habitat

- 11 logements résidence Abbé JB Lecornu Logissia

7 036 000 € TTC de travaux
Financement partenaires :
Action Logement : 3 647 000 €
Etat : 245 400 €
Banque des territoires : 1 021 000 €

Résidence Monge

Résidence Rue Abbé JB Lecornu

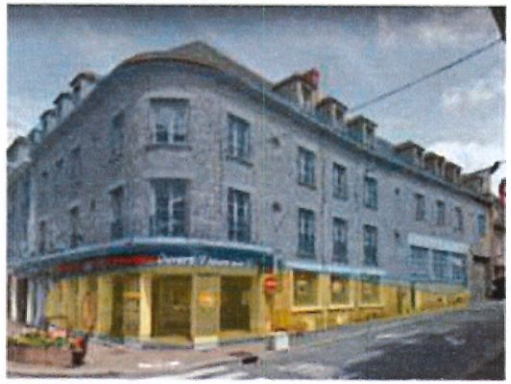

Actions à finaliser sur ACV2

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

		2020		2021		2022		2023		2024	
		1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre	1er semestre	2nd semestre
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	AM 4-16 : Déployer un dispositif de vidéo-protection (phase 2)										
	AM 4-17: Requalifier la friche ex M Bricolage										
	AM 4-18 : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux AEP, EP et EU , enfouissement des réseaux souples tranche 1 zone du Plancaion										
	AM 4-19 : tranche 2 :Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie+ renaturation champ libre										
	AM 4-20 : tranche 3 Aménagement des espaces publics rue Durrmeyer et champ libre										
	AM 4-21 : Réaliser une étude sur la nature en ville										
AXE 5 : Equipements services publics	AM 5-4 : Installer une maison de l'habitat et de la rénovation sur le centre ville										
	AM 5-5 : Développer un outil de démocratie Locale (tellemycity)										
	AM 5-6 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 1										
	AM 5-7 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 2										
AXE 6 : Multi-axes	AM 6-3 : Engager une étude d'impact sur la circulation sur la zone du Plancaion										

commencées ou en cours de déploiement

terminées

Bilan phase de déploiement des actions 2019-2022

Résorption de friches sur l'hyper-centre

Opération de renouvellement urbain sur la friche ex Brico avec implantation cinéma multiplex et opération mixte commerce logement

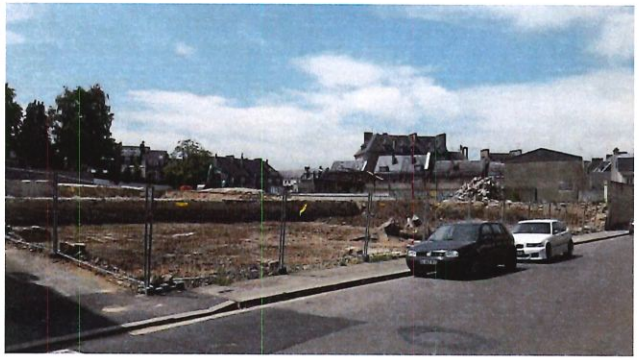

Opération de renouvellement urbain sur la zone du Plancaïon

Ville de Flers — Actions en cours de déploiement — Flers Agglo

Evolution du périmètre ORT par avenant

Modification périmètre ORT validée par délibération du Conseil Municipal en date du 14 juin 2021 afin d'intégrer le site de la Mairie
Avis favorable du comité d'engagement des financeurs le 17 mars 2022

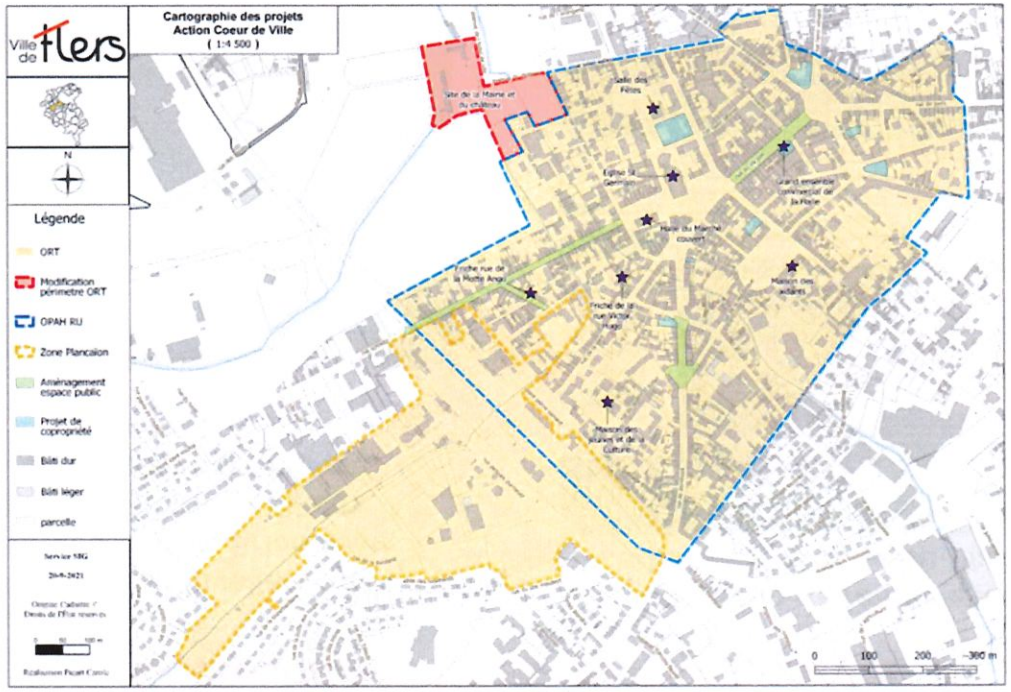

Bilan financier du programme d'actions 2019-2022
Répartition des enveloppes par axe

Enveloppe globale projet : 41 077 258 €

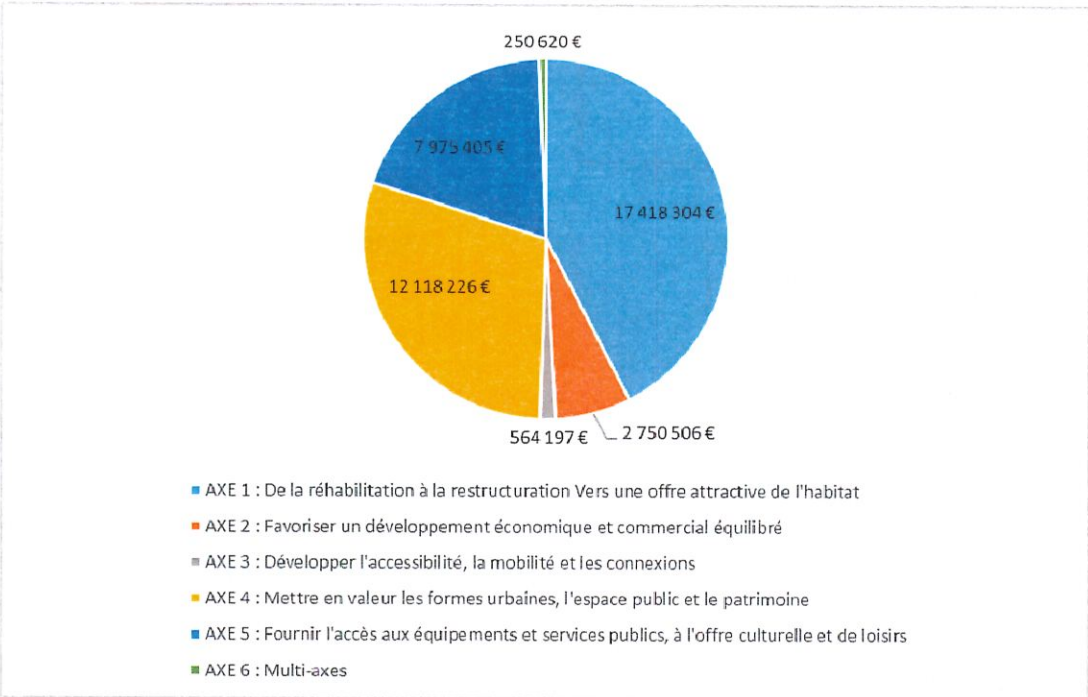

Bilan financier du programme d'actions 2019-2022
Participation financière des partenaires

Enveloppe globale projet : 41 077 000 €
Participation Ville de Flers : 7 873 000 €
Participation Flers Agglo : 4 812 000 €
Participation des partenaires signataires : 16 505 000 €
Participation de l'ensemble des partenaires : 31 156 400 €

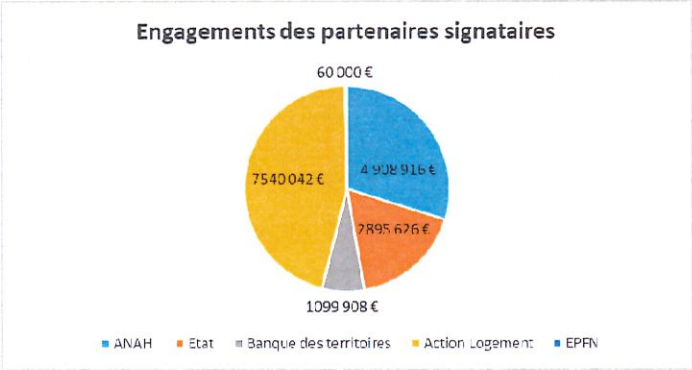

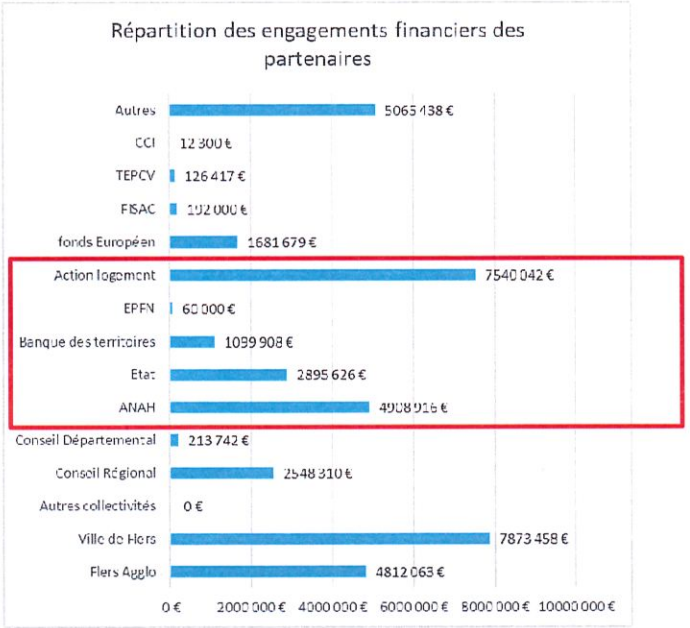

Bilan financier du programme d'actions 2019-2022
Participation financière de l'Etat

Participation de l'Etat : 2 896 000 € octroyés sur 12 actions

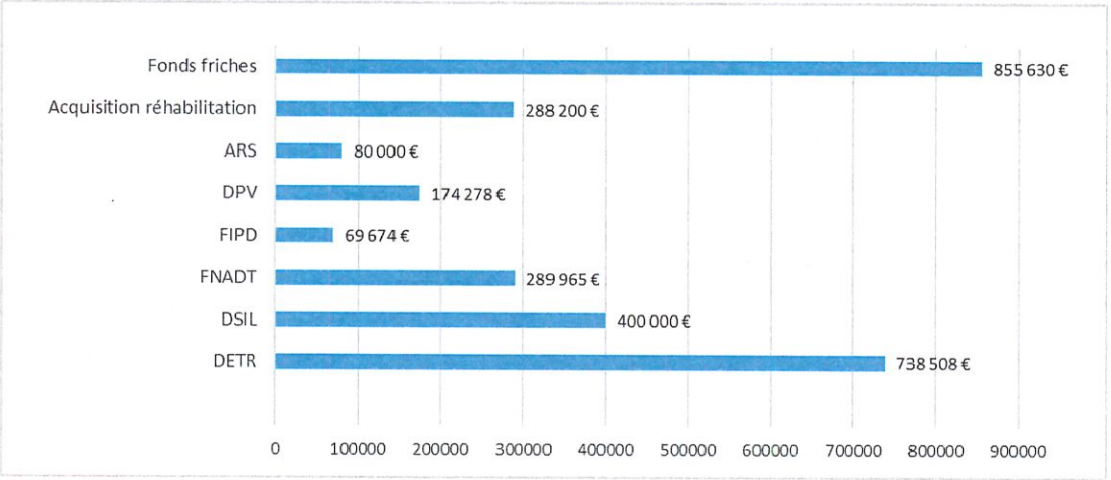

Bilan financier du programme d'actions 2019-2022
Participation financière de l'Etat

Participation de l'Etat : 7 218 000 € octroyés sur 14 actions

Description de l'action	DETR	DSIL	FNADT	FIPD	DPV	ARS	Acquisition réhabilitation	Fonds friches	ANAH
AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de l' OPAH RU sur le centre-ville et									500 010 €
AM 1-2 : Financer les travaux d'amélioration de l'Habitat dans le cadre									4 110 767 €
AI 1-8 : Accompagner la requalification du foyer Monge							245 400 €		
AM 2-6 : Développer un Observatoire du Commerce			19 440 €						
AM 2-8 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial "Les Arcades" situé rue du 6 juin			270 525 €						
AM 4-1 : Restaurer la Halle du marché couvert	102 500 €								
AM 4-2 : Traiter les façades sur le bâti privé (copropriétés et monopropriétés)									
AM 4-4 : Déployer un dispositif de vidéo-protection (phase 1)	84 111 €			23 319 €	94 278 €				
AM 4-5 : Déployer un dispositif de vidéo-protection (phase 2)	63 645 €			46 355 €	80 000 €				
AM 5-2 : Accompagner la création de la maison des aidants						80 000 €			
AI 4-16 : Requalifier la friche ex M Bricolage		400 000 €						855 630 €	
AM 4-17 : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux AEP, EP et EU ,	229 252 €								
AM 5-5 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 1	259 000 €								

Bilan financier du programme d'actions 2019-2022
Participation de la Banque des Territoires

NOM CONVENTION	Flers	
Comptabilisation	Engagé / Contractualisé	

Somme de Montant CDC (k€)		
NOM Projet	Date Engagement(date effet contrat pour prêts)	regrpt métier Ingé_Territ
61 - INTRACTING ÉCLAIRAGE PUBLIC - FLERS	10/07/2023	
DRNO - ACV FLERS - COFINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE COMMERCE - FLERS AGGLO	01/03/2021	40
DRNO - ACV FLERS - COFINANCEMENT PLATEFORME D'E-COMMERCE	19/07/2021	15
DRNO - ACV FLERS - ETUDE DES FLUX PIÉTIONNIERS DANS LE CENTRE-VILLE - FLERS AGGLO	23/09/2019	4
OPAH RU suivi animation	06/05/2019	60
Réhab - collège de Flers	(vide)	
REHAB COLLEGE DE FLERS	25/12/2022	
SGREEN	26/02/2022	20
Total général		**139**

Annexe 2 : Liste et détails des fiches-action qui composent le plan d'action

Axe de rattachement	Description de l'action
AXE 1 : De la réhabilitation à la restructuration Vers une offre attractive de l'habitat	AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de la prolongation de l'OPAH RU sur le centre-ville
	AM 1-2 : Financer les travaux d'amélioration de l'Habitat dans le cadre de la prolongation OPAH RU
	AI 1-3 : Engager une étude sur les besoins en logement des jeunes actifs
	AM 1-4 : Accompagner le reclyclage foncier d'un immeuble sur le bâti de la Reconstruction (rue Abbé JB Lecornu)
	AM 1-5 : Accompagner le recyclage foncier d'un immeuble de la Reconstruction (rue Jules Gevelot)
	AM 1-6 : Accompagner la requalification du foyer Monge (rue Jules Gevelot)
	AM 1-7 : Accompagner le recyclage foncier de la friche située rue Simons
	AM 1-8 : Accompagner la résorption de la friche située rue de Messei
	AM 1-9 : Accompagner la création d'une résidence seniors sur le champ de foire (aménagement du parvis)
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	AM 2-1 : Organiser un appel à candidature pour une boutique test par an
	AM 2-2 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial situé rue du 6 juin "2ème tranche"
	AM 2-3 : Louer un local commercial pour développer et assurer la gestion d'une boutique éphèmère
	AM 2-4 : Réaliser une étude sur les bâtiments tertiaire (préconisations, plan d'actions)
	AM 2-5 : Accompagner la résorption de la friche ex Brico avec implantation multiplexe et commerces en pied d'immeubles
	AI 2-6 : Engager une étude de Revitalisation de la halle du marché couvert (étude de marché et et des locaux/recherche d'animations)
	AI 2-7 : Moderniser le mobilier de la halle du marché couvert
	AI 2-8 : Réaliser une étude de flux piétonniers et véhicules en centre-ville
	AM 2-9 : Accompagner les commerçants dans leur stratégie commerciale et leur transition numérique
	AI 2-10 : Participer à mon centre-ville a un incroyable commerce
	AM 2-11 Participer au dispositif "Les plus beaux centres villes commerçants" par les Vitrines de Flers
	AI 2-12 : Réaliser une enquête globale sur le commerce
	AM 2-13 : Abonder et animer les deux dispositifs Régionaux « Coup de Pouce » (création et reprise de commerces de proximité) et aide aux commerces (modernisation des commerces)
	AM 2-14 : Créer un pôle Economie Social et Solidaire - Tiers-Lieux solidaire et culturel et accompagner la mutation du quartier
Axe 3 : Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées	AM 3-1 : Créer une piste cyclable sur l'entrée Sud de la ville
	AM 3-2 : Créer une piste cyclable sur la rue Durrmeyer et un chaucidou sur la rue de la Fonderie
	AM 3-3 : Créer un cheminement piétonnier le long du Plancaïon entre la rue nationale et la rue Victor Hugo
	AI 3-4 : Créer un cheminement piétonnier le long de la Vère entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard
	AI 3-5 : Mettre en accessibilité la Maison des Jeunes et de la Culture
	AI 3-6 : Mettre en accessibilité l'école Roland
	AI 3-7 : Mettre en accessibilité l'école Sévigné-Paul Bert avec création îlot de fraicheur

Axe de rattachement	Description de l'action
AXE 4 : Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager	AI 4-1 : Requalifier la rue de la Motte Ango
	AM 4-2 : Zone du Plancaïon (tranche 2) : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie+ renaturation champ libre
	AM 4-3 : Zone du Plancaion (tranche 3) : Aménager les espaces publics rue Durrmeyer et renaturation champ libre
	AM 4-4 : Requalifier la rue de Domfront entre rue de la chaussée et place du 14 juillet+ place du 14 juillet (création îlot de fraicheur)
	AM 4-5 : Engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public
	AM 4-6 : Etangs du château (tranche 1) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau
	AM 4-7 : Etangs du château (tranche 2) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau
	AI 4-8 : Aménager les berges de la Vère rue Victor Hugo (démoilition maison colombophile)
	AI 4-9 : Eglise Saint Jean (tranche 2) : Rénover la toiture
	AI 4-10 : Eglise Saint Jean (tranche 3) : Rénover la toiture
	AI 4-11 : Eglise Saint Jean (tranche 4) : Engager des travaux de réfection de la maçonnerie et de l'électricité sur l'église Saint-Jean
	AI 4-12 : Engager les premières réflexions sur la résorption des friches industrielles de la Planchette avec mise en valeur de la trame verte et bleue
	AI 4-13 : Entrée de ville la selle-la-Forge : Engager la requalification ubaine et paysagère de l'entrée de ville (AMO)
	AI 4-14 : Préserver les ensembles bâtis d'intérêt local
	AI 4-15 : Optimiser et valoriser le patrimoine foncier de la ville de Flers
AXE 5 : Constituer un socle de services pour chaque ville	AM 5-1 : Reconstruction et extension de la mairie tranche 2
	AI 5-2 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique sur l'école Paul Bert Sévigné
	AI 5-3 : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique sur l'école Roland (réfectoire) (tranche 1)
	AI 5-4 : Réaliser la réfection de toiture et isolation thermique sur l'école Roland (tranche 2)
	AI 5-5 : Centre Madelaine Louaintier : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique
	AI 5-6 : MJC (tranche 2) : Engager la réfection de la toiture et isolation thermique/ remplacement système de chauffage
	AM 5-7 : Remplacer la verrrière sur la médiathèque
	AM 5-8 : Améliorer et moderniser les équipements culturels (forum) sur le pôle Jean Chaudeurge (AMO)
	AI 5-9 : Créer un îlot de fraicheur sur l'école Roland
	AM 5-10 : Finaliser la résorption de la friche Ex Clinique "rue de Messei"

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-1 : Financer l'ingénierie dans le cadre de la prolongation de l'OPAH RU**
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'opération consiste à inciter le maximum de propriétaires de logements privés à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires pour que les logements qu'ils habitent eux-mêmes ou qu'ils proposent à la location offrent toutes les conditions voulues de confort, de sécurité, d'hygiène, d'économies de charges, dans un souci de développement durable et d'état général du bâti. Il s'agit de développer la dynamique de rénovation sur le cœur de bourg de ville élargie en lien avec ACV2. Aussi, le dispositif d'OPAH RU se caractérise par : • l'incitation à des réhabilitations qualitatives, pour préserver la qualité des bâtiments ; • une organisation et des pratiques renforcées ; • la capacité à agir de façon coercitive ; • la mise en place d'actions destinées à assurer le respect de la diversité de la population, à maintenir le caractère social de l'occupation des logements et à favoriser le maintien sur place des occupants, par un accompagnement des ménages ; • le renforcement des partenariats avec les différents acteurs et services concernés.
Objectifs	• Assurer décence, qualité et confort des logements • Améliorer le cadre de vie (espaces publics, cheminements…) • Repeupler le centre-ville • Assurer la mixité sociale et générationnelle • Lutter contre la vacance (notamment problématique « commerces –logements ») • Continuer à traiter les situations d'habitat indigne • Inciter à la performance énergétique des logements • Recréer une offre résidentielle en adéquation avec la demande et les besoins, notamment en compensation de ceux devant être démolis sur le Quartier Saint Michel (ORU) • Réinvestir les friches industrielles et les locaux commerciaux vacants • Valoriser les éléments de patrimoine architecturaux relevés dans le cadre du PLU intercommunal Les objectifs quantitatifs d'amélioration de **170 logements** ont été définis sur près de 3 ans comme suit : • propriétaires occupants : 110 logements • propriétaires bailleurs : 60 logements
Maître d'ouvrage	Maitre d'ouvrage : Flers Agglo DAM service Habitat
Partenaires locaux	– ANAH – Banque des Territoires
Coût prévisionnel	372 000 € TTC
Date de lancement	1er février 2024
Financement prévisionnel	– Flers Agglo : 87 200 € – ANAH : 249 800 € – Banque des Territoires : 35 000 €
Date de livraison	31 décembre 2026
Indicateurs d'avancement	• Nombre de propriétaires contactés • Nombre de propriétaires ayant déposés des dossiers de demande de subventions • Nombre de réunions réalisées pour mobiliser les différents partenaires
Indicateurs de résultat	• Nombre de personnes renseignées • Nombre de permanences réalisées • Nombre de réunions réalisées pour mobiliser les différents partenaires

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-2 : Financer les travaux dans le cadre de la prolongation de l'OPAH-RU**
Axe de rattachement	Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'opération consiste à inciter le maximum de propriétaires de résidences principales à entreprendre tous les travaux d'amélioration nécessaires pour que les logements qu'ils habitent eux-mêmes ou qu'ils proposent à la location offrent toutes les conditions voulues de confort, de sécurité, d'hygiène, d'économies de charges, dans un souci de développement durable et d'état général du bâti.
Objectifs	Les objectifs quantitatifs d'amélioration de **170 logements** ont été définis sur 5 ans comme suit : ▪ propriétaires occupants : 110 logements ▪ propriétaires bailleurs : 60 logements Flers Agglo et la Ville de Flers accompagne le financement de l'OPAH RU avec différents objectifs : <u>Propriétaires occupants :</u> ▪ Aide complémentaire à celle de l'ANAH pour sortie de la précarité énergétique si gain énergétique supérieur à 40 % (500 € par logement) (27 500 € pour 55 logements) ▪ Aide complémentaire avec celle de l'ANAH (+10% des dépenses subventionnables de l'ANAH) pour les logements dégradés des propriétaires occupants (62 500 € sur 3 ans pour 25 logements) ▪ Prime de sortie de vacance pour les futurs propriétaires occupants de logements vacants (>2ans) (75 000€ sur 3 ans pour 15 logements futurs PO avec un montant plafond de 5 000€ de subvention par logement vacant existant) ▪ Maintenir l'aide à l'accession à la propriété d'un logement ancien par un ménage ayant un emploi sur le territoire du Pays du Bocage (5 000€/logement) (30 000€ sur 3 ans pour 6 logements (10 000€/an) <u>Propriétaires bailleurs :</u> ▪ Aide complémentaire avec celle de l'ANAH (+10% des dépenses subventionnables de l'ANAH) pour les logements locatifs privés (210 000€ sur 3 ans pour 42 logements) ▪ Prime de sortie de vacance pour les propriétaires bailleurs de logements vacants (>2ans) (88 000 € sur 3 ans pour 10 logements PB) <u>Monopropriétés et syndicat de copropriétés :</u> ▪ Aide façade pour les immeubles en copropriétés et monopropriétés sur le bâti ancien (127 500 € pour 30 façades) <u>Syndicats de copropriétaires :</u> ▪ Aide sur les espaces communs (études et travaux) pour les copropriétés et monopropriétés (30 000 € pour 3 études et 60 000 € pour 12 projets de travaux sur espaces extérieurs) ▪ Nouveauté : Aide sur la rénovation énergétique des copropriétés (500 € par lot) en complément de MaPrimeRénov copropriété et de l'aide Région (80 500 € pour 161 lots d'habitation)
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo DAM Service Habitat
Partenaires locaux	Ville de Flers, ANAH, Action Logement, Conseil Départemental, Conseil Régional, syndics
Coût prévisionnel	791 000 € sur près de 3 ans
Financement prévisionnel	▪ ANAH : à préciser ▪ Action Logement : à préciser ▪ Flers Agglo : 791 000 € ▪ Ville de Flers : 30 000 €

Date de lancement	1er février 2024
Date de livraison	31 décembre 2026
Indicateurs d'avancement	• Nombre de contacts par an • Nombre de dossiers PO accordés par an • Nombre de dossiers PB accordés par an • Taux de consommation annuel des enveloppes de travaux
Indicateurs de résultat	• Nombre de logements réhabilités sur la durée de l'opération • Caractéristiques des dossiers engagés et en cours de montage (loyer conventionné, travaux lourds, travaux d'économie d'énergie…) • Taux de consommation des enveloppes de travaux sur la durée de l'opération

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 1-3 : Engager une étude sur les besoins en logement des jeunes actifs**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le contexte de cette étude s'inscrit dans le prolongement des actions menées dans la cadre de la politique Habitat avec pour objectif d'utiliser tous les leviers visant développer une offre de logements adaptés à l'ensemble des populations souhaitant s'implanter sur le territoire de Flers Agglo. Depuis plusieurs années, des opérations programmées d'amélioration de l'habitat ont été mises en œuvre sur le territoire de la ville de Flers avec pour cible principale la requalification du parc de logements locatifs privés (logement loué nu). Malgré la présence d'un foyer jeunes travailleurs, l'offre résidentielle sur du meublé et sur de la colocation ne semble pas suffisante pour répondre aux besoins de logements des jeunes actifs. Aujourd'hui, il apparaît nécessaire de nous interroger sur les besoins des entreprises du territoire et permettre à terme de combler ce maillon manquant du parcours résidentiel sur la ville de Flers. Pour autant, l'état des lieux doit intégrer une échelle plus large (Flers Agglo) pour permettre d'identifier les besoins des acteurs économiques situés notamment sur les zones d'activités économiques périphériques (Flers, La Lande-Patry, Saint-Georges-des-Groseillers et La Selle-la-Forge).
Objectifs	- Identification de l'offre de logements sur le territoire de Flers Agglo - Identifier les attentes des acteurs économiques - Réaliser un bilan de positionnement stratégique
Maître d'ouvrage	Maitre d'ouvrage : Flers Agglo DAM service Habitat
Partenaires locaux	- Territoire d'industrie - Chambre de commerce et d'industrie - Banque des Territoires - Action logement - Région Normandie - Acteurs économiques
Financement prévisionnel	- Banque des Territoires - Territoire d'industrie
Date de lancement	2ème semestre 2023
Date de livraison	1er semestre 2024
Indicateurs d'avancement	- Diagnostic-enjeux - Propositions de scénario - Validation
Indicateurs de résultats	- Livraison études

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-4 : Accompagner le recyclage foncier sur un îlot bâti de la Reconstruction rue Abbé JB Lecornu**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	LOGISSIA s'est portée acquéreur de plusieurs lots d'une copropriété située rue Abbé Lecornu avec pour objectif de réaliser 11 logements locatifs sociaux. Ce bâti est emblématique de la Reconstruction car reconstruit sur l'ancien site de l'hôtel de la poste. Flers Agglo accompagne Logissia dans la détermination des typologies de logement mais également dans l'instruction du permis de construire afin que les travaux engagés favorisent une valorisation patrimoniale de ce bâtiment.
Objectifs	- Réhabiliter le patrimoine bâti de la reconstruction - Développer une offre sociale diversifiée et de qualité sur le centre-ville de Flers
Maitre d'ouvrage	Logissia
Partenaires locaux	- Action Logement - Etat - Flers Agglo
Coût global	2 511 171 € TTC
Financement prévisionnel	Etat : 42 800 € Action Logement : 1 093 000 € (50 % subvention et 50 % prêt) Fonds propres : 1 375 371 €
Date de lancement	2020
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire Obtention autorisation d'urbanisme Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultats	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-5 : Accompagner le recyclage foncier sur un îlot bâti de la Reconstruction rue Jules Gevelot**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Un opérateur foncier devrait acquérir le site de l'ancien centre médico-psychologique situé rue Gévelot pour réaliser une réhabilitation des bâtiments. Une première esquisse du potentiel foncier se traduirait par la création de 24 logements. Le montage de l'opération pourrait s'appuyer sur le dispositif Denormandie qui consiste en une réduction d'impôt sur le revenu proposé aux particuliers achetant un logement à rénover, dans un quartier ancien dégradé, pour le mettre en location. Flers Agglo accompagnera l'opérateur dans la détermination des typologies de logement mais également dans l'instruction du permis de construire afin que les travaux engagés favorisent une valorisation patrimoniale de l'ensemble du site.
Objectifs	- Réhabiliter le patrimoine bâti de la Reconstruction - Développe une offre à loyer intermédiaire diversifiée (9,13 €/m²) et de qualité sur le centre-ville de Flers (3 T1, 14 T2, 5T3, 2 T3 duplex)
Maitre d'ouvrage	Opérateur privé
Partenaires locaux	Flers Agglo DAM (service urbanisme et Habitat) UDAP
Coût total	À préciser
Financement prévisionnel	À préciser
Date de lancement	À préciser
Date de livraison	À préciser
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire Obtention Autorisation d'urbanisme Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultats	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-6 : Accompagner la réhabilitation du Foyer Monge**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le foyer Monge construit dans les années 1970 nécessite des travaux lourds et notamment de traitement de l'amiante. Actuellement le site est constitué de 63 logements de type T1 et T2 partiellement occupés et de locaux associatifs. Au vu de la complexité technico-financière de l'opération, la ville de Flers propriétaire du site, propriétaire a vendu en décembre 2020 une partie du site au bailleur social Orne Habitat. Le site est divisé en deux immeubles dissociés physiquement. Flers Agglo accompagnera le bailleur social Orne Habitat dans la détermination des typologies de logement mais également dans l'instruction du permis de construire afin que les travaux engagés favorisent une valorisation patrimoniale de l'ensemble du site. Après restructuration, le site pourrait proposer 42 logements répartis comme suit : 15 T2, 26 T3, 1 T4.
Objectifs	- Réaliser une restructuration qualitative et complète de deux bâtiments avec un objectif de performance thermique de niveau BBC rénovation - Augmenter et améliorer l'offre qualitative de logements sur le centre-ville - Rééquilibrer l'offre de logements à loyer maîtrisé sur le territoire - Favoriser la mixité sociale en diversifiant les typologies - Dynamiser le commerce sur le centre-ville par une augmentation du nombre de ménages
Maitre d'ouvrage	Orne Habitat
Partenaires locaux	Action Logement Etat (UDAP) Flers Agglo DAM service urbanisme
Coût total	4 987 066 € TTC
Financement prévisionnel	Subvention action Logement : 1 277 000 € Prêt Action Logement : 1 277 000 € Subventions Etat : 75 400 € Prêt PLS : 1 021 000 € Prêt PLUS : 170 000 € Fonds propres : 704 732 €
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire Obtention autorisation d'urbanisme Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultat	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-7 : Accompagner l'opération de recyclage foncier de la friche commerciale située rue Simons**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'opérateur foncier « La SACIB » (SNC Batimalo) a acquis cet ensemble foncier qui constitue une friche bâtie depuis l'incendie d'août 2020. Le projet envisagé consiste à une opération de renouvellement urbain avec la démolition et dépollution du site, la construction d'un immeuble et la renaturation du cours de la Vère. Le projet consiste en la construction de 37 logements collectifs (1 T1, 17 T2, 14 T3, 5 T4). Flers Agglo a accompagné l'opérateur dans la détermination des typologies de logement mais également dans l'instruction du permis de construire afin que les travaux engagés favorisent une valorisation patrimoniale de l'ensemble du site. Flers Agglo va également accompagner le porteur du projet dans le cadre du projet de renaturation du cours d'eau notamment dans le cadre de l'ingénierie nécessaire pour solliciter les financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie ainsi que le dossier de déclaration de loi sur l'eau.
Objectifs	- Développe une offre à loyer libre diversifiée et de qualité sur le centre-ville de Flers - Favoriser la renaturation de la Vère
Maitre d'ouvrage	SACIB (groupe Lamotte)
Partenaires locaux	Flers Agglo DAM service urbanisme, habitat et environnement
Coût total	A préciser
Financement prévisionnel	Agence de l'eau Seine Normandie
Date de lancement	2023
Date de livraison	A préciser
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire (PC déposé le 27/05/2023) Obtention permis de construire Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultats	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-8 : Accompagner la résorption de la friche située rue de Messei**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'ensemble immobilier est situé au 56 bis rue de Messei au cœur du centre-ville de Flers; cet immeuble est composé de deux cages d'escaliers qui desservent 13 appartements (3 T2 et 10 T3) sur 4 niveaux différents pour une surface de plancher habitable de 868 m². L'ensemble du site est aujourd'hui sous-exploité avec un seul logement loué et les propriétaires ont mis en vente ce bien. Flers Agglo accompagnera le futur acquéreur dans la détermination des typologies de logement, dans la mobilisation des financements mais également dans l'instruction des autorisations d'urbanisme afin que les travaux engagés favorisent une valorisation patrimoniale de l'ensemble du site.
Objectifs	- Développer une offre de logements en adéquation avec les besoins du territoire
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo DAM
Partenaires locaux	Opérateurs privés
Coût total	A préciser
Financement prévisionnel	A préciser
Date de lancement	2023
Date de livraison	A préciser
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable ou permis de construire Obtention déclaration préalable ou permis de construire Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultats	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 1-9 : Accompagner la réalisation d'une résidence senior sur le champ de Foire**
Axe de rattachement	Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville
Date de signature	
Description générale	La ville de Flers souhaite accueillir sur son territoire une résidence sénior pour étoffer l'offre résidentielle sur le territoire. A ce titre, un ensemble foncier a été déterminé pour accueillir ce type d'opération sur l'ancien gymnase détruit en 2018 à hauteur du champ de foire. Des aménagements sur l'espaces public constituant l'interface entre cette future résidence sénior, la gare routière et l'entrée du collège Saint-Thomas d'Aquin apparaissent nécessaires.
Objectifs	- Développer une offre de logements privés auprès du public senior avec une offre de services élargi et adapté
Maitre d'ouvrage	Investisseur /Ville de Flers
Partenaires locaux	Flers Agglo service urbanisme/ service espace public/ architecte conseil DDT
Coût total	Non connu, chiffrage aménagement ville de Flers à finaliser en fonction du projet retenu
Financement prévisionnel	Fonds vert
Date de lancement	2023
Date de livraison	A préciser
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire Obtention permis de construire Déclaration ouverture de chantier
Indicateurs de résultats	Déclaration achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-1 : Organiser un appel à candidature pour une boutique test par an**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le concept de Boutique Test est de faire un appel à projet pour permettre à un porteur de projet de tester un commerce dans une boutique pilote en centre-ville pendant un période de 3 ans résiliable annuellement (bail dérogatoire). En d'autres termes, le concept Boutique Test a pour but de créer de la synergie et de la sécurité autant pour les porteurs de projets que pour les propriétaires bailleurs de locaux commerciaux afin de créer une véritable dynamique entrepreneuriale locale. **Ainsi le porteur de projet s'engage à :** - Avoir un projet innovant et structuré avec le soutien de l'accompagnement à la création (engagement sur la véracité des informations communiquées) - Mettre tout en œuvre pour développer son activité avec le soutien du suivi des conseillers CCI (entretiens individuels, tenue d'un tableau de bord, participation aux séances collectives et aux formations) - Informer les partenaires de toute modification concernant son activité (forme juridique, objet, ...) **Et le bailleur s'engage à :** - Soutenir le projet Ma Boutique Test en mettant tout en œuvre pour permettre au porteur de projet de tester son concept pendant une période de 3 ans résiliable annuellement. - Mettre à disposition un local dit « prêt à l'emploi » : c'est-à-dire à réaliser les grands travaux de mise aux normes et de rénovation de l'établissement. L'agencement du fonds de commerce est à la charge du porteur de projet - Effectuer un effort financier par la mise en place d'un loyer progressif et/ou modéré adapté aux valeurs de l'immobilier du territoire - Ne pas demander de droit d'entrée L'expérience de 2017 avec le lancement de la première Boutique Test à Flers a permis d'établir le bilan suivant : **Pour le territoire :** • Renforcer l'attractivité et le dynamisme du centre-ville • Implanter de nouveaux commerces • Bonne implication des partenaires du territoire • Avoir une dynamique entrepreneuriale territoriale • Développement du concept au niveau Normand • Développement de la visibilité du territoire : Articles presse, radio et TV (France 3 Normandie) **Pour le bailleur :** • Avoir un locataire avec un projet « sérieux » • Avoir une bonne visibilité sur le local (facile à relouer) • Avoir un local attractif **Pour le porteur de projet :** • Tester un concept • Pérenniser une activité avec des conditions favorables • Etre encadrer et rassurer • Gagner du temps sur l'ensemble des démarches • Augmenter ses chances de réussite Fort de cette expérience, il est donc proposé d'organiser en partenariat avec la CCI Ouest Normandie un appel à candidature par an pour faire prospérer la dynamique entrepreneuriale.
Objectifs	**Redynamiser le centre-ville :** • Apporter un concept innovant de réhabilitation des locaux commerciaux vacants • Elargir la diversité de l'offre en centre-ville (répondre aux besoins et attentes des consommateurs)

	• Donner un signal fort et créant une synergie • Augmenter l'attractivité et faire revenir la clientèle dans le centre-ville • Favoriser l'entreprenariat dans le commerce de proximité **Apporter une solution aux créateurs d'entreprise grâce à :** • Un bon emplacement (attractif/ grande rue avec flux important) • Un loyer convenable (modéré et/ou progressif) • Un local conforme aux réglementations en vigueur • L'opportunité de tester une idée et/ou un nouveau concept • Un niveau de risque réduit (Bail dérogatoire sur 3 ans résiliable chaque année) • Un accompagnement personnalisé et unique, avant et pendant l'activité, par les conseillers CCI et les partenaires •
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	CCI
Coût total	26 000 € TTC
Financements prévisionnels	Flers Agglo : 19 500 € CCI : 19 500 €
Date de lancement	2023 reconductible
Indicateurs d'avancement	• Calendrier d'état d'avancement (rétro planning) • Compte rendu de comité technique et de comité de sélection
Indicateurs de résultatS	• Nombre de projets déposés • Nombre de projets réalisés (avec et sans le dispositif Boutique Test) • Analyse de la provenance des porteurs de projet (attractivité du dispositif)

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-2 : Accompagner la réhabilitation du grand ensemble commercial situé rue du 6 juin**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Cette action vise à accompagner la réhabilitation du grand ensemble immobilier sur l'artère commerciale principale rue du 6 juin. L'ensemble immobilier est unique : 2 500 m² sur 2 étages (+ sous-sol). Les locaux idéalement situés rue du 6 juin constituent un potentiel de dynamique économique pour le centre-ville. Ils possèdent un second accès, rue Guy Mollet, très utile pour assurer les livraisons. Flers Agglo est intervenu : - pour l'accompagnement du montage administratif des dossiers de subvention - pour l'aménagement léger de la rue Guy Mollet afin d'assurer des livraisons dans les meilleures conditions et une accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Cet accompagnement à la commercialisation des cellules (sondage, communication, visite...) se poursuivra après réalisation de l'ensemble des travaux programmés. Une première cellule commerciale occupant l'ensemble du rez-de-chaussée s'est installé en octobre 2022 ; cette enseigne constituant une nouvelle locomotive commerciale pour le centre-ville.
Objectifs	▪ Etre en capacité d'attirer des commerces moteurs pour l'attractivité commerciale locale ▪ Réduire les locaux commerciaux vacants ▪ Diversifier et densifier l'offre commerciale
Maître d'ouvrage	SCI Passiflore
Partenaires locaux	Conseil Régional, Etat, Flers Agglo
Coût global	1 736 635 € TTC
Financement prévisionnel	- SCI Passiflore : 882 550 € - Conseil Régional (Appel à projet Villes Reconstruites) : 583 550 € - Etat (FNADT) : 270 535 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	▪ Octroi autorisation d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, déclaration autorisation de travaux pour les aménagements intérieurs)
Indicateurs de résultats	▪ Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-3 : Louer un local commercial pour développer et assurer la gestion d'une boutique éphémère**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Un magasin éphémère est une boutique temporaire, ouverte pour quelques jours, quelques semaines ou quelques mois. Le local sera loué par Flers Agglo à un propriétaire privé, et sous-loué aux professionnels afin de leur permettre de faire connaître leurs produits et leurs savoir-faire.
Objectifs	• Diversifier l'offre commerciale • Eveiller la curiosité des consommateurs
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Ø
Coût total	7 200 € TTC
Financement définitif	Flers Agglo : 7 200 €
Date de lancement	2023 Reconductible
Indicateurs d'avancement	• Nombre de porteurs de projet intéressés
Indicateurs de résultat	• Nombre de projets réalisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-4 : Réaliser une étude sur les besoins en bâtiment tertiaire**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le contexte de cette étude s'inscrit dans le prolongement des actions menées dans le cadre du programme Action Cœur de ville avec pour objectif d'utiliser tous les leviers visant à une redynamisation de l'hyper-centre. A ce titre, un périmètre d'opération de revitalisation de territoire a été déterminé sur lequel doit s'appuyer la présente étude. Pour autant, l'état des lieux doit intégrer une échelle plus large pour permettre d'identifier notamment les besoins des acteurs tertiaires situées notamment sur les zones d'activités économiques de la périphérie proche à savoir la zone agglomérée de Flers (Flers, La Lande-Patry, Saint-Georges-des-Groseillers et La Selle-la-Forge). Depuis plusieurs années, les évolutions en œuvre à l'échelle nationale se reproduisent à l'échelle du bassin économique de Flers à savoir un desserrement et un déplacement des activités tertiaires en périphérie de la zone agglomérée et notamment sur des zones d'activités économiques; la conséquence est un taux de tertiarisation inférieur aux villes moyennes de même taille qui contraste avec la dynamique commerciale présente sur le centre-ville. Pourtant, la localisation de ces activités de services pourraient participent activement à la vitalité des commerces par les flux importants qu'elles génèrent. Aujourd'hui, l'aménagement durable du territoire nécessite de nous interroger sur la nécessaire mixité des fonctions d'un centre-ville, sur l'optimisation du foncier bâti et non bâti et la mutation/réemploi d'anciennes ou futures friches industrielles ou commerciales. En effet, Flers Agglo et la ville de Flers ont engagé depuis de nombreuses années une politique de renouvellement urbain avec d'importants projets en cours (zone du Plancaïon, friche ex M. Bricolage, secteur de la gare) et il convient de s'interroger sur la place des activités tertiaires dans ces espaces urbains avec pour objectif la mixité des fonctions (habitat, commerces, services)
Objectifs	- Analyser des dynamiques d'implantation des activités de services et identification de l'offre foncière sur le périmètre ORT et en périphérie immédiate - Identifier des attentes des activités tertiaires - Réaliser un bilan de positionnement stratégique Dans le cadre de cette étude, il est demandé également une analyse prospective sur la thématique suivante : - l'opportunité de reconvertir le site du cinéma actuel situé Rue Abbé JB Lecornu (hyper-centre) vers d'autres usages intégrant notamment la dimension tertiaire.
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Banque des territoires
Budget global	0 €
Financement prévisionnel	Marché à bon de commande Banque des territoires lancée en 2022 (en attente désignation bureau d'études)
Date de lancement	2ème trimestre 2023
Date de livraison	1er trimestre 2024
Indicateurs de résultat	- Validation stratégie

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-5 : Accompagner la résorption de la friche ex Brico avec implantation multiplexe et commerces en pied d'immeubles**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Flers Agglo a acquis la totalité du site pour mener une opération de requalification sur une ancienne friche commerciale avec différentes phases : désamiantage, démolition, dépollution, VRD et commercialisation des terrains avec objectif d'implanter un complexe cinématographique (lot 1) et de créer de logements et commerces en rez-de-chaussée (lot 2).
Objectifs	Assurer une opération de renouvellement urbain et créer un nouveau pôle d'attractivité sur le centre-ville de Flers
Maître d'ouvrage	Flers Agglo DAT
Partenaires locaux	Foncière Normandie, opérateurs privés
Coût global	3 246 516 € TTC
Financements prévisionnels	Flers Agglo : 1 780 844 € Etat (DSIL) : 400 000 € Etat (fonds friches) : 855 630 € Région Normandie (Appel à projet Villes Reconstruites) : 210 042 €
Date de lancement	2021
Date de livraison	2024
Indicateurs de résultats	Commercialisation lot 1 Commercialisation lot 2
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 2-6 : Engager une étude de revitalisation de la halle du marché ouvert**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La halle du marché a fait l'objet de travaux de rénovation extérieure qui se sont terminées en 2022. Le marché couvert est aujourd'hui uniquement utilisé sur les horaires des deux marchés hebdomadaires qui se tiennent sur la place. Pour autant, le marché couvert ne présente pas un dynamisme satisfaisant au regard de sa localisation. Il apparaît nécessaire de saisir les enjeux avant d'engager tout projet de modernisation du site. Une étude de marché avec la recherche d'animations autour de ce site apparaissent comme le préalable nécessaire avant d'engager des travaux de modernisation intérieure.
Objectifs	- Définir une stratégie de revitalisation du marché couvert
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo DAT et Ville de Flers
Partenaires locaux	
Budget global	20 000 € TTC
Financements prévisionnels	Flers Agglo : 10 000 €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024
Indicateurs de suivi	- Lancement étude - Présentation état des lieux/diagnostic - Proposition de scénarios
Indicateurs de résultat	Validation d'un scénario
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 2-7 : Moderniser le mobilier de la halle du marché couvert**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le contexte de cette action s'inscrit dans le prolongement des travaux de rénovation extérieure du marché couvert menés dans le cadre du programme ACV 1 avec pour objectif de dynamiser, divesifier, rendre attractif et modulable cet équipement. Les travaux de modernisation du marché couvert doivent répondre aux conclusions et au scénario validé dans le cadre de l'étude de revitalisation lancée sur le site.
Objectifs	- Moderniser le mobilier de la halle du marché couvert
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Région Normandie
Coût total	à préciser
Financements prévisionnels	à préciser
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 2-8 : Réaliser une étude des flux piétonniers et véhicules en centre-ville**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Dans ce sens, le développement d'un compteur piéton et automobile serait un outil de travail qui permettrai d'avoir une vue globale et localisée de l'activité économiques du territoire mais aussi un outil de prise de décision. En effet, cet outil permettrait de : - **Etudier et décrypter l'environnement économique du territoire** : • Comprendre et accroitre la circulation commerciale piétonne et les flux automobiles • Identifier les pics d'activité • Evaluer l'ampleur des évènements réalisés dans le centre-ville • Cibler les tendances afin de justifier des aménagements urbains - **Planifier et déceler les opportunités de développement** • Etablir des bilans avant/après pour justifier de nouveaux investissements d'infrastructure ou d'aménagement urbain (exemple pour la mise en place de passerelle...) • Comprendre les schémas d'usage des infrastructures non-motorisées en fonction de l'heure, du temps de la saison. • Estimer le trafic piétonnier au niveau des trottoirs et intersections. • Estimer le flux automobile en centre-ville - **Communiquer pour soutenir le dynamisme commercial** • Fournir des données précises aux partenaires-clés afin de communiquer sur les valeurs de la ville et des infrastructures de transports non-motorisés. • Affiner des statistiques de fréquentation piétonne et automobile sur votre site internet et informer ainsi du nombre de visiteurs/client (outil pour la prospection de nouveaux porteurs de projet et/ou nouvelle enseigne) - **Sécuriser et améliorer l'attractivité du territoire** : • Identifier et gérer les passages dangereux pour les piétons • Mesurer le risque d'accident pour les usagers de modes de déplacements doux
Objectifs	• Avoir une véritable connaissance du trafic piéton et automobile en centre-ville • Développer un outil précis pour la prise de décision • Développer un outil d'analyse et de promotion de l'activité commerciale et culturel
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	
Coût global	18 000 € TTC
Financement prévisionnel	Flers Agglo : 9 000 €
Date de lancement	2024 reconductible
Indicateurs d'avancement	• Rapport personnalisés sur mesure et conçu spécifiquement selon les besoins : passage hebdomadaire, profil hebdomadaire, fréquentation ponctuelle par heure, profil horaire en

	semaine, profil horaire le week-end, Visualisation de l'impact des actions ou animations sur la fréquentation du centre-ville
Indicateurs de résultat	• Mesurer l'évolution du trafic et des comportements piétons, • Cartographier les zones sur lesquelles vous avez une mission de revitalisation du commerce ou d'attractivité commerciale. • Disposer d'éléments chiffrés sur les indicateurs d'activité et communication sur flers-agglo.fr de la fréquentation du centre-ville

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-9 : Accompagner les commerçants dans leur stratégie commerciale et leur transition numérique**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le développement de l'internet et par là-même de nouvelles formes de consommations nécessitent pour les commerçants, d'utiliser de nouveaux outils qui nécessitent un temps de formation. En octobre 2021, Flers Agglo a lancé sa propre marketplace pour répondre à ces nouveaux enjeux. Les avantages de la mise en place de cette plateforme d'achat local sont multiples pour les commerçants : - Avoir un outil intuitif et facile d'utilisation certifié par Flers Agglo - Avoir un outil qui s'adapte à la stratégie numérique de chaque commerce (site vitrine ou e-commerce) - Gagner en visibilité à moindre coût (absence de frais de commission et d'adhésion) - Développer le chiffre d'affaire sur internet et en boutique - Maintenir la relation client en proposant de nouveaux services (réservation, paiement en ligne) La mise en place de cette marketplace nécessite, pour les commerçants, d'être accompagné dans la mise en place des produits et des boutiques en ligne mais également être soutenu par les services de Flers Agglo sur le développement de leur communication à travers de multiples supports (site internet, réseaux sociaux). Depuis plusieurs années, un nouveau type de contenus graphiques est en plein essor : les vidéos d'animations 3D. Longtemps réservées aux jeux vidéo ou au cinéma, les animations 3D se répandent désormais pour de la publicité, et notamment dans le secteur commercial. Un coach numérique sera affecté au développement de
Objectifs	- Former et accompagner les commerçants, - Mettre en œuvre une communication attractive et adapté aux commerçants.
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	
Budget global	Budget marketplace : 118 800 € TTC sur 48 mois réparti comme suit : - année 1 : 77 040 € TTC - année 2 : 18 720 € TTC - année 3 : 11 520 € TTC - année 4 : 11 520 € TTC Développement des réseaux sociaux des commerces (formation facebook et Instagram) - 6 000 € TTC Développement des vidéos promotionnelles en 3D des commerces et du centre-ville - 10 000 € TTC Accompagnement des commerçants par l'embauche d'un coach numérique en alternance - 75 000 € TTC
Financement définitif	Financement marketplace : - Flers Agglo/OCM numérique : 59 400 € - Banque des territoires : 59 400 € - Financement des commerçants à l'optimisation des réseaux sociaux : - Flers Agglo : 6 000 € Financement développement des vidéos promotionnelles : - Flers Agglo/OCM numérique : 10 000 € Financement poste coach numérique : - Flers Agglo : 37 500 € - Banque des territoires : 37 500 €
Indicateurs d'avancement	• Calendrier d'état d'avancement de mise en place de la plateforme avec livrable mensuel avec DAT et trimestriel avec élus • Indicateurs et outil d'analyse de performance de la plateforme avec livrable mensuel avec DAT et trimestriel avec élus

Indicateurs de résultats	• Nombre de nouvelles sessions / de nouveaux utilisateurs • Nombre de ventes effectuées marchandes et non-marchandes et du panier moyen • Analyses des recherches effectuées (taux de rebonds) • Analyse de l'origine d'accès à la plateforme (taux de conversion) • Analyse des pages vues par visite, du temps passé par page et de la durée totale passée sur la plateforme • Quantifier l'attachement au territoire et à la plateforme par le pourcentage de visiteurs connus • Nombre de commerçants ayant suivi une formation

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 2-10 : Participer à « mon centre-ville a un incroyable commerce »**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	**MON CENTRE-VILLE A UN INCROYABLE COMMERCE** est un programme d'accélération et de soutien aux activités indépendantes de centre-ville qui se place au cœur du développement économique des territoires périurbains. Lancé par le cabinet Auxilia, l'agence Visionari et l'entreprise Leboncoin, partenaire national du programme, **MCVAIC** a été labellisé par la Banque des Territoires dans le cadre du dispositif « Action Cœur de Ville ». En 36h, ce marathon créatif amène à la rencontre de tous les acteurs locaux qui élaborent ensemble des activités innovantes et créatives pour redynamiser les centres-villes. Ce programme favorise donc le lien entre, d'une part, ceux qui ont envie d'entreprendre, et d'autre part les acteurs publics et privés du territoire, propriétaires de locaux vacants et concitoyens.
Objectifs	- Pallier la vacance commerciale : permettre à de jeunes créateurs de tester leur activité en centre-ville, et ainsi, réduire, voire supprimer, la vacance commerciale. - Attirer les porteurs de projets commerce : apporter un service inédit au créateur permettra de toucher des prospects. - Sensibiliser aux enjeux du numérique : démontrer, de façon opérationnelle, la nécessité de se saisir des leviers de croissance qu'offre le numérique, que l'on soit jeune créateur ou commerçant en place. - Fédérer les acteurs du commerce local : réunir les forces vives des territoires autour d'une thématique stratégique, celle de la pérennité du commerce de centre-ville. - Rendre les administrés consom'acteurs : rendre directement le consommateur, acteur de son commerce local. - Soutenir la relance des activités en centre-ville : les commerçants ayant souffert de la crise auront l'occasion de réinterroger leurs pratiques et d'adapter leurs offres aux changements de comportement des consommateurs.
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	
Coût total	20 000 € TTC
Financement prévisionnel	Flers Agglo : 20 000 €
Date de lancement	2024
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-11 : Participer au dispositif « Les plus beaux centres villes commerçants »**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Les Vitrines de France, qui désigne la Fédération nationales des centres-villes, organise ce jeu-concours destiné à mettre en lumière les « plus beaux centres-villes commerçants ». Parmi les critères de sélection, il faut communiquer des photos (ou vidéos), mentionner les animations commerciales réalisées, tandis que le dynamisme commercial, le fleurissement ou encore le patrimoine de la ville seront pris en compte.
Objectifs	Mettre en lumière le centre-ville commerçant de Flers
Maître d'ouvrage	Les Vitrines de Flers
Partenaires locaux	
Coût total	5 000 € TTC
Financement prévisionnel	Flers Agglo : 5 000 €
Date de lancement	2023 reconductible
Date de livraison	2023 reconductible
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-12 : Réaliser une enquête globale sur les consommateurs**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Au niveau national, un certain nombre de facteurs marquent une rupture dans les modes de consommation des ménages : La succession de crises sanitaires et économiques, le développement du télétravail, un contexte de critique de l'hyperconsommation, une recherche de sobriété, la prégnance de l'univers d'internet sur tous les aspects de la société et donc de la consommation, des modes de vie accélérés qui modifient le rapport au temps. Cette enquête consommateur va nous permettre de savoir : Qui achète quoi ? Où ? Comment ? Et combien ? sur le territoire de Flers Agglo et s'attachent à vérifier si les évolutions des comportements d'achats sont en lien avec ces évolutions structurelles en cours au niveau national.
Objectifs	- Recenser les habitudes d'achat des consommateurs à l'échelle de Flers Agglo - Analyser les nouvelles tendances de consommation
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Ø
Budget global	2 400 €
Financement prévisionnel	Flers Agglo : 1 200 €
Date de lancement	2ème semestre 2023
Date de livraison	2ème semestre 2023
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-13 : Abonder et animer les deux dispositifs régionaux « Coup de pouce » (création ou reprise de commerces) et « ACTe » (modernisation des commerces)**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	En décembre 2022, la Région Normandie adoptant le nouveau dispositif d'aide en faveur de la revitalisation des centres-villes et centres bourgs. Cette aide « coup de pouce » vise à accompagner la création ou la reprise d'activité et prend la forme d'une subvention correspond à 15 % maximum du montant total des besoins de financement du projet de création (maximum de 8100 €) ou reprise (maximum de 13500 €). L'aide complémentaire de Flers Agglo « bonus coup de pouce » correspond à 25 % de l'aide de la Région. La gestion de ce fonds se fera exclusivement par Flers Agglo sur la base de l'instruction ADN Normandie. Le second dispositif « ACT » vise à abonder les entreprises et communes souhaitant réaliser des investissements de modernisation des commerces.
Objectifs	• Abonder le dispositif coup de pouce « création et reprise de commerces de proximité » avec un objectif de 10 commerces par an à l'échelle de Flers Agglo • Abonder le dispositif ACTe « Modernisation des commerces » afin de pouvoir mobiliser les financements Région (participation de 4 € de la Région pour 1 € de Flers Agglo)
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Région Normandie
coût global	631 000 € sur 3 ans (2023-2025)
Financements prévisionnels	Flers Agglo : 150 000 € sur 3 ans Région Normandie : 481 000 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	• Nombre de créations/an • Nombre de reprises/an • Nombre de modernisation/an • Montant des subventions allouées/an
Indicateurs de résultat	• Bilan du dispositif

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 2-14 : Créer un pôle Economie Social et Solidaire - Tiers-Lieux solidaire et culturel et accompagner la mutation du quartier**
Axe de rattachement	Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Depuis avril 2022, Flers Agglo est propriétaire de locaux industriels, de l'entreprise Thermocoax, d'architecture « patrimoine de la reconstruction », situés à Saint Georges-des-Groseillers aux portes du centre-ville de Flers (500 mètres à pied de la place du Général de Gaulle). L'acquisition de ces locaux constitue, pour Flers Agglo, une opportunité pour rendre visible en un même lieu les initiatives du territoire en matière d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et pour créer un pôle ressources en la matière. Le projet de requalification consiste à valoriser ce patrimoine bâti et l'adapter aux besoins des structures amenées à s'implanter sur le site : • Reprise clos couvert et VRD : travail sur le bâti : valorisation des bétons, réfection étanchéité, ravalement des façades conservées… • Restructuration et aménagement intérieur : o Restructuration bureaux, espaces partagés et locaux techniques (arts, musiques, boutique, restaurant, …) o Réfection monte-charge, o Isolation acoustique thermique et performance énergétique : photovoltaïque, éclairage led, … D'autres bâtiments privés contigus aujourd'hui sous-exploités et dégradés. Ce foncier bâti présente un potentiel de requalification pouvant accueillant des activités de services. Flers Agglo veillera et accompagnera la mutation de ce quartier vers cette nouvelle vocation.
Objectifs	- créer un espace vivant et dynamique, vecteur d'initiatives et d'attractivité du territoire - Engager une dynamique de redynamisation de l'ensemble du quartier
Maître d'ouvrage	Flers Agglo DAT
Partenaires locaux	Etat, Département
Coût global	
Financements prévisionnels	Flers Agglo : Etat (DSIL) : 179 220 € (sollicité) Etat (fonds vert) : 219 340 € (obtenu 2023) Europe (Feder) : 330 000 € (sollicité) Département (tiers lieux) : 50 000 € (sollicité)
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs de suivi	
Indicateurs de résultats	
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 3-1 : Créer une piste cyclable sur l'entrée sud de la ville**
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Flers Agglo a la compétence pour l'aménagement de certaines entrées de ville et notamment celle de La Selle-la-Forge entre les deux giratoires (rue Pierre Garnier). Cette entrée de ville se caractérise par une hétérogénéité de traitement des espaces publics et notamment l'absence d'espaces dédiées aux mobilités décarbonées. Cet axe concentre plusieurs enjeux à appréhender sur les mobilités cyclables notamment la connexion avec la voie verte à Fumeçon depuis le camping de Flers mais également les déplacements pendulaires entre Messei et Flers. L'aménagement de l'entrée de ville intègre la rue de la Géroudière et le tronçon rue de Messei entre le carrefour giratoire du Pont-Féron et l'avenue de Verdun. L'aménagement de ces deux tronçons, compétence ville de Flers, va permettre de finaliser le maillage entre le camping et la voie verte. Cette action s'intègre dans une démarche d'aménagement d'ensemble déclinée sur l'action AI 4-13.
Objectifs	- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable - Développer et sécuriser la pratique du vélo sur un axe à forte circulation
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Région Normandie, ville de Flers et La Selle-la-Forge
Coût global	Intégrer dans action AI 4-12
Financement prévisionnel	Intégrer dans action AI 4-12
Date de lancement	2023
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration achèvement de travaux Linéaire d'aménagement cyclable crée
Annexes	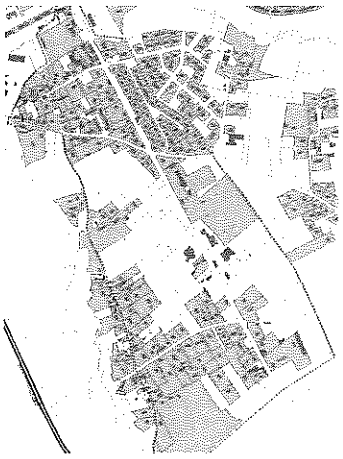

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 3-2 : Créer une piste cyclable (rue Durrmeyer) et un chaucidou (rue de la Fonderie) sur la zone du Plancaïon**
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Flers Agglo a la compétence pour l'aménagement des espaces publics situés sur la zone du Plancaïon. Cet espace se caractérise par une hétérogéinité de traitement des espaces publics et notamment l'absence d'espaces dédiées aux mobilités décarbonées. Cet axe concentre plusieurs enjeux à appréhender sur les mobilités cyclables notamment la connexion entre les quartiers d'habitat collectif du Mont Saint-Michel et le centre-ville. L'aménagement de ces espaces dédiées au vélo s'inscrit dans une stratégie déclinée dans le cadre du schéma directeur cyclable
Objectifs	- Mettre en œuvre le schéma directeur cyclable (connexions entre centre-ville et quartier périphériques) - Développer et sécuriser la pratique du vélo entre le centre-ville et le quartier Saint-Michel
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat Région (Feder urbain)
Coût global	Intégrer au projet d'aménagement d'ensemble (action AM 4-2 et AM 4-3)
Financement prévisionnel	Voir Action AM 4-2 et AM 4-3
Date de lancement	2nd semestre 2023
Date de livraison	3ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultat	Linéaire d'aménagement cyclable crée

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 3-3 : Créer un cheminement piétonnier entre la rue nationale et la rue Victor Hugo**
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La ville de Flers a réalisé différents projets de mobilités décarbonées en lien avec l'accès à la nature notamment sur le site de la Fouquerie ou encore à hauteur de l'étang de la Besnardière. La création de ce cheminement piétonnier entre la rue nationale et la rue victor Hugo s'inscrit dans un projet d'ensemble de valorisation de la nature en ville et plus particulièrement autour des cours d'eau qui déambulent à travers le centre-ville. Ainsi, l'aménagement du cheminement va s'accompagner de la création de méandres et bandes enherbées des berges du Plancaïon favorisant la biodiversité et la qualité du cadre de vie. Les aménagements envisagés nécessitent la mise en œuvre d'une stratégie foncière visant à l'acquisition de foncier bâti et non bâti situé au contact du cours d'eau et pour lesquels des démolitions sont nécessaires.
Objectifs	- Favoriser la biodiversité en ville - Faciliter l'accès à la nature en ville - Valoriser le cadre de vie
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo/Ville de Flers
Partenaires locaux	Agence de l'eau Seine Normandie Fonds vert
Coût global	à préciser
Financement prévisionnel	à préciser
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Acquisition du foncier Dépôt dossier loi sur l'eau
Indicateurs de résultat	Fiche descriptive achèvement des travaux pour dossier Agence de l'eau Mise en service du cheminement
Annexes	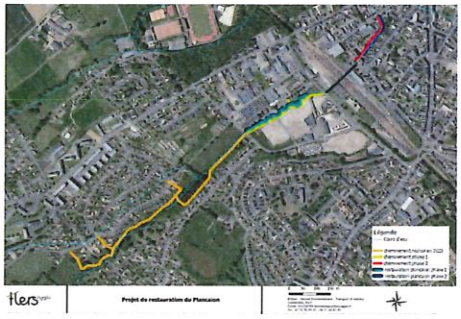 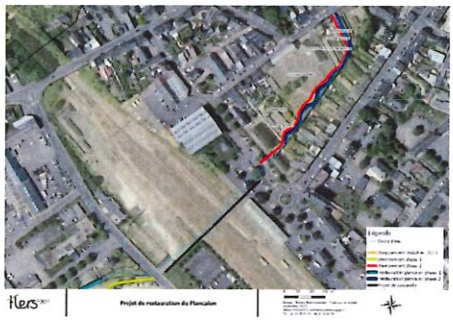

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 3-4 : Créer un cheminement piétonnier entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard**
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La ville de Flers a initié différents projets de mobilités actives et notamment en lien avec l'accès à la nature notamment sur le site de la fouquerie ou encore à hauteur de l'étang de la Besnardière. La création de ce cheminement piétonnier entre la rue de Belfort et l'impasse Fouchard s'inscrit dans un projet d'ensemble de valorisation de la nature en ville et plus particulièrement autour des cours d'eau qui déambulent à travers le centre-ville. Les aménagements envisagés nécessitent des emprises sur le foncier non-bâti appartenant au Département de l'Orne. Un bornage doit être à nouveau réalisé pour déterminer l'emprise du cheminement. Des aménagements ponctuels sont à réaliser pour faciliter son accessibilité notamment à hauteur du Pont situé rue de Belfort et le déplacement de certaines clôtures.
Objectifs	- Développer des mobilités décarbonées - Faciliter l'accès à la nature en ville - Valoriser le cadre de vie
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Conseil départemental (propriétaire du foncier du collège Sévigné)
Coût global	à préciser
Financement prévisionnel	
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Procès-verbal de bornage
Indicateurs de résultat	Mise en service du cheminement
Annexes	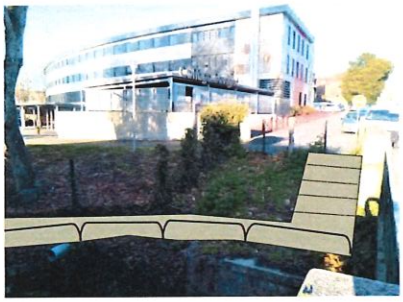 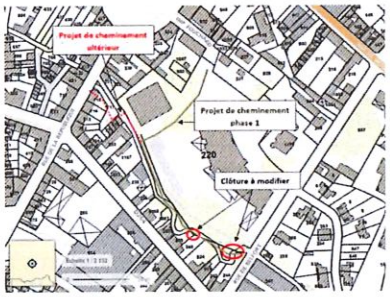

Date de lancement	
Nom de l'action	**AI 3-5 : Mettre en accessibilité la Maison des Jeunes et de la Culture**
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Maison des Jeunes et de la Culture de Flers est un équipement public socio-culturel de la ville de Flers implanté dans le centre-ville de Flers et construit pendant la Reconstruction avec une inauguration en 1965. Cette association est composée d'une cinquantaine de personnes (bénévoles, salariés et volontaires) qui œuvre au quotidien, au bénéfice de plus de 1200 adhérents chaque saison). La première tranche de travaux s'est terminée en 2019 et le chantier a consisté en l'isolation par l'extérieur des quatre faces de l'immeuble et le remplacement de l'ensemble des menuiseries extérieures. La seconde tranche consiste à la mise en accessibilité des espaces extérieurs et du bâtiment. Les cheminements extérieurs et le stationnement de véhicules motorisés aux personnes à mobilité réduite ne sont pas adaptés. L'accès au bâtiment est contraint par la présence d'un escalier de sept marches pour accéder au rez-de-chaussée surélevé du bâtiment. Les travaux prévus sont donc la reprise des espaces de stationnement à mobilité réduite sur l'espace public au-devant de la MJC et l'amélioration des cheminements extérieurs jusqu'à la MJC. A hauteur du bâtiment, un ascenseur sera installé en lieu et place du sas d'entrée existant qui sera détruit.
Objectifs	- Mettre en accessibilité cet équipement public
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat, Région Normandie
Coût total	334 553 € TTC
Financement prévisionnel	Région Normandie : 82 590 € Etat (DETR ou DSIL à solliciter sur 2025) Ville de Flers :
Date de lancement	2025
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration de travaux Obtention autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	Déclaration achèvement et conformité de travaux (DAACT)
Annexes	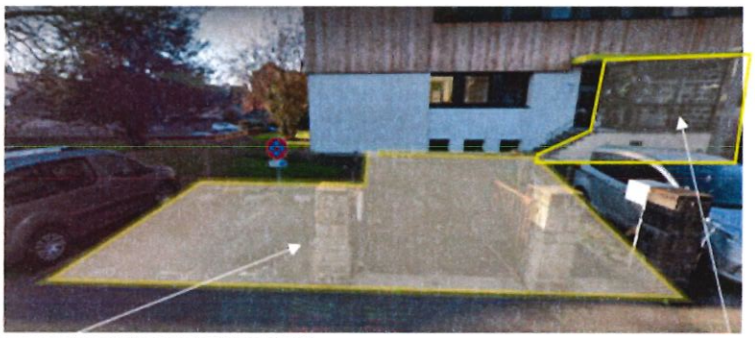 Reprise espaces de stationnement mobilité réduite (traitement evergreen) + cheminements espaces Suppression escalier et remplacement SAS d'entrée avec installation ascenseur

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 3-6 : Mettre en accessibilité l'école Roland**
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019.
Objectifs	- Permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût total	156 000 € TTC
Financement prévisionnel	Etat (DETR ou DSIL à solliciter sur 2026) Ville de Flers
Date de lancement	2026
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Obtention autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité de travaux (DAACT)

DESCRIPTION DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 3-7 : Mettre en accessibilité l'école Sévigné-Paul Bert avec création d'un îlot de fraîcheur**
Axe de rattachement	Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Les établissements recevant du public (ERP) non conformes aux règles d'accessibilité doivent déposer des demandes d'autorisation de travaux ou de permis de construire de mise en conformité totale. Cette obligation fait suite à la fin du dispositif d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) le 31 mars 2019. Les travaux de mise en accessibilité sont associés à la réfection de la cour supérieure et notamment la création d'un îlot de fraicheur.
Objectifs	- Permettre aux personnes handicapées de circuler avec la plus grande autonomie possible, d'accéder aux locaux et équipements, d'utiliser les équipements et les prestations, de se repérer et de communiquer.
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers (directions DPS et DEP)
Partenaires locaux	Etat
Coût total	75 000 € TTC
Financement prévisionnel	Etat (DETR à solliciter sur 2024) : Fonds vert : Fonds éducation nationale « Notre école faisons-là ensemble » : Ville de Flers :
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Obtention autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité de travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-1 : Requalifier la rue de la Motte Ango**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le projet s'inscrit dans le prolongement de la démolition-requalification de l'ensemble immobilier situé à l'alignement de cette rue mais également à l'échelle plus large du quartier de la Gare où est envisagée une amélioration du cadre de vie par l'intervention sur différents leviers et notamment la requalification des espaces publics. Le réaménagement de la rue de la Motte Ango sera engagée après la construction des 6 logements par Orne Habitat qui est le maître d'ouvrage de l'opération (2024-2026).
Objectifs	▪ améliorer le cadre de vie des habitants et usagers ▪ faciliter et sécuriser les déplacements des piétons
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	114 000 € TTC (estimatif)
Financement prévisionnel	▪ Ville de Flers ▪ Etat (DETR à solliciter sur 2026)
Date de lancement	2026
Date de livraison	2027
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-2 : Zone du Plancaïon (tranche 2) : Engager les travaux de réhabilitation des réseaux rue Durrmeyer /Aménagement urbain rue du Parc et rue de la Fonderie /Réouverture du cours d'eau du Plancaïon**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'aménagement de la zone d'activité du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'une ancienne friche industrielle déjà artificialisée d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier. Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une démarche intégrée gare avec la Région, l'EPFN et l'Etat avec pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers et du quartier de la gare avec le développement d'activités commerciales, tertiaires et de logements. La seconde tranche de travaux (2023) consiste donc : - à terminer la réhabilitation et le renouvellement de l'ensemble des réseaux d'adduction d'eau potable, eaux usées, eaux pluviales sur la rue Durrmeyer - à aménager et requalifier des espaces publics (voirie, éclairage public, réseaux divers, espaces verts) sur les rues du Parc et de la Fonderie. - à la réouverture et l'aménagement des berges du Plancaïon
Objectifs	• rendre attractif par l'intervention sur le foncier l'ensemble du foncier bâti et non bâti privé de cet espace situé en coeur de ville • favoriser l'initiative privée et la mutation des activités en place avec l'implantation de commerces et de services
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Région Normandie, Agence de l'eau Seine Normandie
coût global	1 941 569 € TTC
Financement prévisionnel	▪ Agence de l'eau : 372 467 € ▪ Etat (DETR) : 375 853 € ▪ Feder urbain : 524 276 € ▪ Flers Agglo : 323 595 €
Date de lancement	1er trimestre 2023
Date de livraison	2ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Suivi de réalisation des études et du calendrier
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	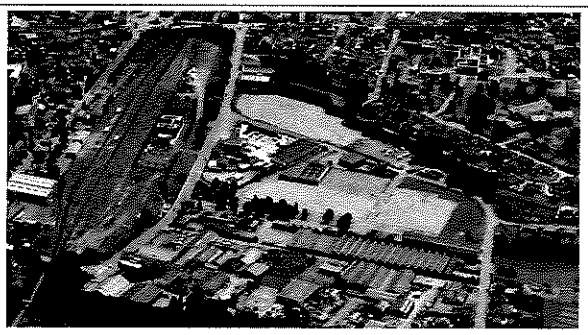

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-3 : Zone du Plancaïon (tranche 3) : Aménagement urbain rue Durrmeyer /renaturation du Champ libre**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'aménagement de la zone d'activité du Plancaïon à Flers s'inscrit dans la politique de renouvellement urbain initiée par Flers Agglo avec la reconquête d'une ancienne friche industrielle déjà artificialisée d'une superficie de 15 hectares, gage d'une gestion économe du foncier. Ce projet s'inscrit également dans le cadre d'une démarche intégrée gare avec la Région, l'EPFN et l'Etat avec pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-ville de Flers et du quartier de la gare avec le développement d'activités commerciales, tertiaires et de logements. La troisième tranche de travaux (2024-2026) consiste donc à : - Aménager l'espace public sur la rue Durrmeyer - rénaturer le champ libre (réouverture du cours d'eau, création de méandres...)
Objectifs	• rendre attractif par l'intervention sur le foncier l'ensemble du foncier bâti et non bâti privé de cet espace situé en coeur de ville • favoriser l'initiative privée et la mutation des activités en place avec l'implantation de commerces et de services
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Région Normandie
coût global	1 682 960 € TTC
Modalités de financement	▪ Etat (DETR) : 592 333 € (à solliciter) ▪ Feder urbain : 595 867 € (sollicité) ▪ Flers Agglo : 494 760 €
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	4ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Suivi de réalisation des études et du calendrier
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-4 : Requalifier la rue de Domfront entre la place du Général Leclerc et la Place du 14 juillet**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Ville de Flers a engagé depuis 2012 une opération de modernisation de l'espace de son centre-ville et plus particulièrement les rues commerçantes afin de conserver son dynamisme commercial. Le programme de réaménagement prévoyait différentes phases dont celle concernant la place du 14 juillet et une partie de la rue de Domfront qui avait été mis en suspens, dans l'attente d'une restructuration du site de l'ancienne enseigne Monsieur Bricolage, jouxtant la place. En 2020, le gérant du cinéma de Flers avait marqué son souhait de transférer son activité sur le site de l'ancienne enseigne permettant d'engager une réflexion d'aménagement d'ensemble de cet îlot. Parallèlement, suite au changement climatique, et aux fortes chaleurs pendant l'été 2022, les élus municipaux ont marqué leur volonté de mener une réflexion sur la création d'espaces de fraicheur au sein de la ville.
Objectifs	• Créer des espaces de fraicheur dans le périmètre de l'aménagement • Marquer la place du 14 juillet comme l'entrée sud du centre-ville • Dédier la rue de Domfront à la « flânerie » et créer une ambiance d'achat dans la continuité de ce qui a pu être créé lors des précédents aménagements • Limiter l'imperméabilité sur l'ensemble du périmètre. • Prendre en considération les aménagements qui seront réfléchis sur le site de l'ancienne enseigne.
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Conseil Régional, Etat
Coût global	771 606 € TTC
Financement prévisionnel	▪ Ville de Flers ▪ Conseil Régional (Appel à Projet Villes de la Reconstruction) ▪ Etat (DSIL et fonds vert sollicité en 2023)
Date de lancement	1er trimestre 2023
Date de livraison	4ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-5 Engager la rénovation de l'ensemble de l'éclairage public**
Axe de rattachement	Axe 4 – Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La ville de Flers dispose sur son territoire de 3 500 points lumineux. Depuis 2014, elle s'est engagée dans un programme d'économie d'énergie en remplaçant les luminaires les plus énergivores par des luminaires leds à faible consommation électrique. La technologie permet une meilleure souplesse quant à la quantité de lumière émise. La puissance lumineuse est ajustée en fonction des horaires et des usages. La ville souhaite remplacer 2200 points lumineux permettant de réduire de 30 à 40 % la consommation électrique. Il s'agit de remplacer le dispositif Led sur les crosses et mâts existants avec une adaptation du câblage à l'intérieur du mât. Certains mâts devront être changés en raison de leur vétusté.
Objectifs	- Permettre une meilleure maîtrise des flux lumineux sur les espaces nécessitant un éclairage certain - Diminuer la consommation électrique de 625 Mw/an à 311 Mw
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat Banque des territoires (dispositif intracting)
Coût global	2 213 911 € HT 2 656 693 € TTC
Date de lancement	2023
Date de livraison	2025
Financement prévisionnel	▪ Ville de Flers : ▪ Etat Fonds vert : 600 000 € (obtenu 2023) ▪ Banque des territoires : avance de 1 540 000 €
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-6 : Etangs du château (tranche 1) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'équipe municipale a décidé de développer une utilisation conviviale et responsable du parc en favorisant les activités individuelles et collectives comme les pique-niques, le jeu, la marche ou la course, la pêche dans l'étang A ce titre, la ville de Flers a engagé un travail de revalorisation et d'animation du parc du château. Cette valorisation est également fortement liée à la présence de l'eau qui ceinture et irrigue l'ensemble du parc et c'est sous cet angle que des travaux paysagers et d'entretien sont envisagés : la bonne santé de l'étang (réduction de l'envasement, gestion des volumes d'eau et des apports pour éviter la prolifération des bactéries, aménagement des abords et des glacis) est indispensable à une utilisation sereine par la population mais aussi pour préserver des inondations le patrimoine bâti public et privé. Une première tranche de travaux concerne la régulation des eaux de l'étang. Suite à une étude menée par le bureau d'études ISL, il convient de modifier la capacité d'évacuation des déversoirs d'orage actuellement en place. Le dimensionnement et la position altimétrique de dalots sont à modifier de façon à permettre une évacuation du plan d'eau lors de pluie d'orage.
Objectifs	- Réguler les eaux de l'étang en modifiant le déversoir
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat, Région, DREAL (inspecteur des sites)
Coût global	61 586 € TTC
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Financement prévisionnel	Etat (DSIL) : 12 829 € (sollicité 2023) Région Normandie (CAT) : 15 395 € (sollicité 2023) Etat (Fonds Vert) : 12 829 € (sollicité 2023) Ville de Flers : 20 533 €
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 4-7 Etangs du château (tranche 2) : Améliorer la gestion qualitative et quantitative de l'eau**
Axe de rattachement	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La ville de Flers a engagé un travail de revalorisation et d'animation du parc. Une première tranche de travaux est programmée en 2023 et doit permettre de réguler les eaux de l'étang par la réfection du déversoir. La deuxième de travaux consiste à réaliser le curage et utiliser les vases en remblais pour réaliser des berges végétalisées en pente douce. La restauration d'un ouvrage de vidange type moine à l'ouest, avec la mise en place de batardeaux sera également nécessaire. En complément des travaux de la ville de Flers sur les étangs, Flers Agglo va également déraser un ancien seuil sur le bief du Hariel situé le long de l'étang et construire un mur entre les douves et le Hariel pour déconnecter ce dernier des étangs. Plus en aval, une passe à poisson au niveau de la confluence du Plancaïon et du Hariel est également prévue.
Objectifs	- Améliorer la gestion quantitative et qualitative des volumes d'eau des étangs - Restaurer les berges et les habitats aquatiques des étangs - Restaurer la continuité écologique sur le Hariel et atteindre le bon état écologique des cours d'eau demandé par la DCE (maîtrise d'ouvrage Flers Agglo) -
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers, Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Région Normandie pour les travaux sur les étangs Ville de Flers Agence de l'eau Seine Normandie pour les travaux sur les cours d'eau Flers Agglo
Coût global	294 000 € TTC
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Financement prévisionnel	Etat (DSIL) : Fonds Vert : Région Normandie : Agence de l'eau :
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-8 : Aménager les berges de la Vère rue Victor Hugo**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'aménagement des berges de la Vère de part et d'autre de la rue Victor Hugo s'inscrit dans un projet d'ensemble de valorisation du cadre de vie et particulièrement d'accès à la nature en centre-ville. La première tranche de tranche a été réalisée par un porteur privé à l'amont du pont sur savoir la réouverture du cours d'eau sur la parcelle AS491 : suppression de bâtiments et du parking en béton et reprofilage du cours d'eau et création d'une zone de détente engazonnée. La deuxième tranche de travaux consiste à la démolition d'un ensemble bâti au contact de la Vère appartenant à la ville de Flers (ancienne maison colombophile) ainsi que des encorbellements situés au-dessus du cours d'eau (propriétaires privées). A terme, une bande enherbée avec une berge en pente douce sera créée en rive gauche en lieu et place de la maison démolie.
Objectifs	- Favoriser la biodiversité en ville - Faciliter l'accès à la nature en ville - Valoriser le cadre de vie
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Agence de l'eau Seine Normandie Etat (fonds vert) UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
Coût global	45 723 € TTC uniquement pour la démolition, aménagement paysager en cours de chiffrage
Financement prévisionnel	Agence de l'eau
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-9 : Eglise Saint Jean (tranche 2) : Rénover la toiture**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Mairie de Flers a souhaité mettre en valeur l'ensemble de l'église Saint-Jean. Elle a lancé un programme pluriannuel de rénovation de façades, de toitures, de maçonneries et de mise en conformité électrique. Ces travaux de rénovation seront décomposés de la manière suivante : La tranche 1 comprenait la réfection d'une partie de la couverture Nord a été réalisée en 2020 La tranche 2 programmée en 2024 comprendra la réfection de la couverture Ouest La tranche 3 programmée en 2025 comprendra la réfection de la couverture Est La tranche 4 programmée en 2026 comprendra la réfection complète de la maçonnerie, des enduits intérieurs, le remplacement des luminaires et la mise en conformité électrique.
Objectifs	- Assurer le clos couvert sur cet ensemble patrimonial de la ville de Flers - Mettre en conformité l'installation électrique - Réduire les consommations électriques par l'installation de leds
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	150 000 € HT /180 000 € TTC
Financement prévisionnel	Etat : 22 892 € (DETR obtenu en 2021) Ville de Flers : 162 892 €
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	4ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultats	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	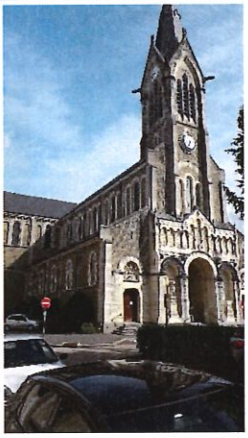

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-10 : Eglise Saint Jean (tranche 3) : Rénover la toiture**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Mairie de Flers a souhaité mettre en valeur l'ensemble de l'église Saint-Jean. Elle a lancé un programme pluriannuel de rénovation de façades, de toitures, de maçonneries et de mise en conformité électrique pour un coût global de 375 000 € HT. Ces travaux de rénovation seront décomposés de la manière suivante : La tranche 1 comprenait la réfection d'une partie de la couverture Nord a été réalisée en 2020 La tranche 2 programmée en 2024 comprendra la réfection de la couverture Ouest La tranche 3 programmée en 2025 comprendra la réfection de la couverture Est La tranche 4 programmée en 2026 comprendra la réfection complète de la maçonnerie, des enduits intérieurs, le remplacement des luminaires et la mise en conformité électrique.
Objectifs	- Assurer le clos couvert sur cet ensemble patrimonial de la ville de Flers - Mettre en conformité l'installation électrique - Réduire les consommations électriques par l'installation de leds
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat, architecte du patrimoine
Coût global	135 626 € HT / 162 751 € TTC
Financement prévisionnel	Etat (DETR à solliciter sur 2024) Ville de Flers
Date de lancement	1er trimestre 2025
Date de livraison	4ème trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	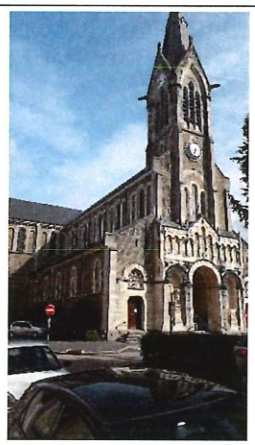

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-11 : Eglise Saint Jean (tranche 4) : Engager des travaux de réfection de la maçonnerie et de l'électricité sur l'église Saint-Jean**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Mairie de Flers a souhaité mettre en valeur l'ensemble de l'église Saint-Jean. Elle a lancé un programme pluri-annuel de rénovation de façades, de toitures, de maçonneries et de mise en conformité électrique. Ces travaux de rénovation seront décomposés de la manière suivante : La tranche 1 comprenait la réfection d'une partie de la couverture Nord a été réalisée en 2020 La tranche 2 programmée en 2025 comprendra la réfection de la couverture Ouest La tranche 3 programmée en 2026 comprendra la réfection complète de la maçonnerie, des enduits intérieurs, le remplacement des luminaires et la mise en conformité électrique.
Objectifs	- Assurer le clos couvert sur cet ensemble patrimonial de la ville de Flers - Mettre en conformité l'installation électrique - Réduire les consommations électriques par l'installation de leds
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat, architecte du patrimoine
Coût global	124 915 € HT / 149 898 € TTC
Financement prévisionnel	Etat (DETR à solliciter sur 2025) Ville de Flers
Date de lancement	1er trimestre 2026
Date de livraison	4ème trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	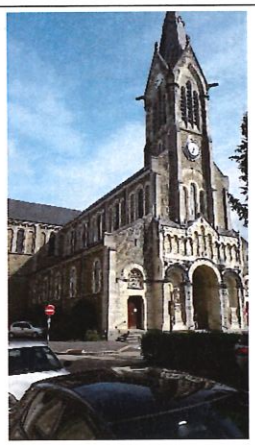

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-12 : Engager les premières réflexions sur la résorption des friches industrielles de la Planchette**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Le secteur de la Planchette, situé de part et d'autre des limites communales de Flers et Saint-Georges-des-Groseillers, est composé de plusieurs unités foncières; le cours d'eau de la Planchette constituant la limite communale (500 mètres à pied de la place du Général de Gaulle). Ce secteur est couvert par une orienation d'aménagement et de programmation qui permet d'encadrer la mise en œuvre opérationnelle d'un ou plusieurs projets publics et/ou privés. Les OAP déclinées sur ce secteur d'opéraion de renouvellement urbain visent à accueillir : • du logement (environ 100) sur les zones 1AU et 2AU • un parc valorisant la zone NP avec renaturation de la Planchette et cheminements doux L'objectif est de définir les conditions opérationnelles, programmatiques pour appréhender un projet d'aménagement d'ensemble cohérent dans l'espace et le temps (recyclage foncier (démolition dépollution), aménagement et viabilisation de terrains, commercialisation, renaturation du cours d'eau de la Planchette....)
Objectifs	- Déterminer le pilotage de l'opération - Déterminer le mode opératoire d'intervention - Engager un diagnostic global sur l'ensemble du site - Déterminer des hypothèses de reconversion, de réaménagement du site - Valider un projet d'aménagement/phasage et planning opérationnel
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo DAM
Partenaires locaux	Etat, EPFN, Région Normandie, ville de Flers, ville de Saint-Georges-des-Groseillers
Coût global	A déterminer
Financement prévisionnel	A déterminer
Date de lancement	2024
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	- Présentation du diagnostic - Présentation des hypothèses d'aménagement
Indicateurs de résultat	- Validation d'un projet d'aménagement d'ensemble - Validation phasage et planning opérationnel
Annexes	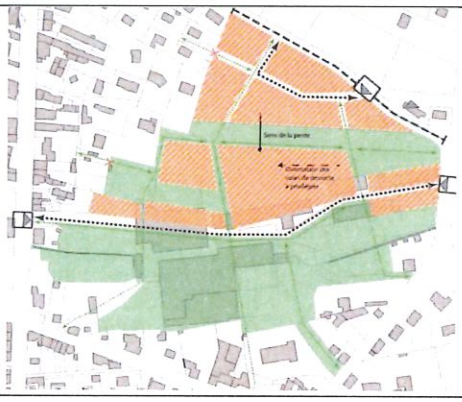

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-13 : Engager la requalification urbaine et paysagère de l'entrée de ville de La selle-La-Forge**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Flers Agglo a la compétence pour l'aménagement de certaines entrées de ville et notamment celle de La Selle-la-Forge sur l'emprise située entre les deux giratoires du Pont-Féron et du contournement. Cette entrée de ville se caractérise par une hétérogénéité de traitement des espaces publics, une qualité architecturale et paysagère médiocre et une diversité dans l'occupation de l'espace (résidentielle, artisanale, agricole...). L'ouverture à court terme d'une zone d'urbanisation future à dominante activités apparaît comme une opportunité pour réfléchir à un projet d'aménagement d'ensemble sur l'ensemble du linéaire en appréhendant notamment les différents usages et la rénovation de l'ensemble des réseaux techniques (eau, assainissement, pluvial, réseaux électriques...). L'ensemble de cette mission d'étude va être délégué à un maître d'œuvre dans le cadre d'un marché public.
Objectifs	- Engager une étude permettant de valider un scénario d'aménagement - Déterminer et valider les leviers d'actions à des échelle de temps (court terme, moyen et long terme) et d'espace différenciés (itinéraire, séquences et noeuds)
Maitre d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Conseil départemental, ville de Flers, ville de La Selle-la-Forge, concessionnaires
Coût global	100 000 € TTC
Financement prévisionnel	Flers Agglo : 100 000 €
Date de lancement	2nd trimestre 2023
Date de livraison	4ème trimestre 2023
Indicateurs d'avancement	- Rendu propositions d'aménagement
Indicateurs de résultat	- Validation d'un scénario d'aménagement
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-14 : Préserver les ensembles bâtis d'intérêt local**
Axe stratégique	Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Au-delà des grands ensembles architecturaux de la Reconstruction, la commune de Flers possède un patrimoine spécifique, héritage de son histoire. La ville se caractérise par la présence de nombreuses cités ouvrières issues de son histoire textile ou construites après la guerre pour faire face à la crise du logement. Certaines cités (Lecomte et Célestin Mautaint) sont déjà protégées au titre du patrimoine bâti d'intérêt local dans le PLUI. Parallèlement, la prolongation de l'OPAH RU a pour objectif de favoriser la rénovation énergétique notamment des propriétaires occupants ces cités. La connaissance des grands principes architecturaux propres à chacune de ces cités va permettre une meilleure prise en compte du patrimoine architectural dans le cadre de travaux engagés sur ce bâti. A moyen terme, ce travail a pour objectif d'intégrer certaines de ces cités dans l'inventaire du PBIL mais également de permettre une découverte de ce patrimoine dans le cadre de visites guidées.
objectifs	Les objectifs sont d'assurer la préservation et la valorisation de ce patrimoine bâti à travers une connaissance fine de ces cités.
Maître d'ouvrage	Flers Agglo (service DAM)
Partenaires locaux	CAUE (Conseil en architecture urbanisme environnement) CDHAT (Comité départemental de l'habitat et de l'aménagement du territoire) UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)
Dépenses prévisionnel	0 €
Plan de financement prévisionnel	0 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	
Indicateurs de résultats	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 4-15 : Optimiser et valoriser le patrimoine foncier de la ville de Flers**
Axe de rattachement	Axe 4 - Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La ville de Flers possède un patrimoine bâti et non bâti conséquent. Par le regroupement de nombreuses directions de la ville de Flers et de Flers Agglo sur le site unique de la Mairie va permettre de libérer du foncier bâti pouvant être destiné à un autre usage. De plus, des sites sont déjà aujourd'hui inutilisés ou sous-utilisés (école Victor Hugo, Château du Hazé) ou encore les anciennes emprises foncières de la Sonofoque. La valorisation de ce patrimoine foncier bâti pourrait être organisée dans le cadre d'appel à projet notamment à travers le dispositif « Réinventons nos cœurs de ville ». La valorisation du patrimoine foncier non bâti pourrait faire l'objet de ventes auprès d'opérateurs privés ou publics.
Objectifs	- Valoriser le patrimoine bâti vacant en l'affectant à de nouveaux usages - Optimiser et réduire les charges de fonctionnement pour la collectivité - Réutiliser les friches en lien avec le ZAN
Maitre d'ouvrage	Ville de Flers et Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat, Banque des Territoires, bailleurs sociaux
Coût global	
Financement prévisionnel	
Date de lancement	2024
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Nombre de sites vendus Nombre d'appels à projets lancés
Indicateurs de résultat	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 5-1 : Reconstruction et extension de la Mairie tranche 2**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Suite à l'incendie de la Mairie de Flers survenu le 09 novembre 2019, la Mairie de Flers a engagé une étude pré-opérationnelle afin d'étudier l'ensemble des scénarios possibles de reconstruction. L'étude met en exergue un certain nombre de difficultés dans le fonctionnement des services, notamment sur la question d'éloignement et de dispersion des services (différents sites). Il est acté de regrouper les services accessibles au public ainsi que les services back office sur le site unique de la mairie (ville de Flers et Flers Agglo). Ce regroupement nécessite un agrandissement des locaux (extension du bâtiment) demandant des études approfondies en programmation (AMO) (1ère tranche) et maitrise d'oeuvre. La seconde tranche se décline ainsi : - curage et reconstruction de l'existant - extension
Objectifs	• Offrir un meilleur accueil aux usagers. • Accueillir les permanences des services sociaux. • Améliorer les conditions de travail du personnel et des élus. • Une mairie économe en énergie, respectueux du confort et de la santé des usagers • Favoriser le bien vivre ensemble en créant des espaces de rencontres
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) Région Normandie (Feder)
Coût global	11 045 000 € TTC
Financement prévisionnel	Ville de Flers : 4 500 000 € Etat (DETR, fonds vert) C2E DSIL RT (15 %) Feder (15 %)
Date de lancement	2021
Date de livraison	2025
Indicateurs d'avancement	Dépôt permis de construire Autorisation permis de construire Ouverture du chantier
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-2 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique de l'école Sévigné (maternelle)**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	L'école Paul Bert/Sévigné a fait l'objet d'importants travaux de réfection notamment sur les cours extérieurs. Pour autant, des travaux d'isolation et remplacement de la toiture sont encore à effectuer sur une partie des bâtiments.
Objectifs	- Assurer l'étanchéité de la toiture et réduire la consommation énergétique du bâtiment
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	114 000 € TTC
Financement prévisionnel	Ville de Flers Etat (DETR obtenu 2022 groupée avec école Roland : ratio de 41 790 € sur école P Bert) Certificat d'économie d'énergie
Date de lancement	1er trimestre 2024
Date de livraison	4ème trimestre 2024
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement de travaux
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-3 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique de l'école Roland (tranche 1)**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Les toitures de l'école Roland ont fait l'objet d'importants travaux de réfection. Pour autant, des travaux d'isolation et remplacement de la toiture sont encore à effectuer sur une partie des bâtiments notamment le réfectoire.
Objectifs	- Assurer l'étanchéité de la toiture et réduire la consommation énergétique du bâtiment
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	180 000 € TTC
Financement prévisionnel	Ville de Flers Etat (DETR obtenu en 2022 groupée avec école P Bert : ratio de 44 240 € sur Ecole Roland) Certificat d'économie d'énergie
Date de lancement	1er trimestre 2025
Date de livraison	4ème trimestre 2025
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Autorisation urbanisme Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-4 : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique de l'école Roland (tranche 2)**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Les toitures de l'école Roland ont fait l'objet d'importants travaux de réfection. Pour autant, des travaux d'isolation et remplacement de la toiture sont encore à effectuer sur une partie des bâtiments
Objectifs	- Assurer l'étanchéité de la toiture et réduire la consommation énergétique du bâtiment
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	100 000 € TTC
Financement prévisionnel	Ville de Flers Etat (fonds vert école à solliciter) Certificat d'économie d'énergie
Date de lancement	1er trimestre 2026
Date de livraison	4ème trimestre 2026
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Autorisation urbanisme Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-5 : centre Madelaine Louaintier : Réaliser la réfection de la toiture et isolation thermique**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La couverture du centre Madelaine Louaintier est composée pour partie en ardoise et en zinc. La partie constituée en zinc apparaît dégradée avec des infiltrations. L'isolation thermique sera reprise lors des travaux engagés sur l'ensemble de cette toiture en zinc.
Objectifs	- Assurer l'étanchéité de la toiture - Réduire les consommations énergétiques
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	68 000 €
Financement prévisionnel	Ville de Flers Etat (DETR à solliciter sur 2025, C2E)
Date de lancement	2025
Date de livraison	2026
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Autorisation urbanisme Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-6 : Améliorer la performance énergétique de la Maison des Jeunes et de la Culture**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	La Ville de Flers a engagé un programme de rénovation énergétique de la Maison des Jeunes et de la Culture. La première tranche de travaux, finalisée en 2019, a consisté à la mise en œuvre d'une isolation thermique par l'extérieur, le remplacement des menuiseries extérieures et la pose d'un isolant extérieur avec mise en œuvre d'un bardage. La deuxième phase de travaux consiste au remplacement de la couverture ainsi que l'isolation thermique. Le système de chauffage actuellement au fioul sera remplacé par un pompe à chaleur air/eau.
Objectifs	• Limiter les déperditions thermiques • Générer des économies de chauffage
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	152 646 € TTC
Financement prévisionnel	Etat (DETR 2026)
Date de lancement	2027
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	• Dépôt déclaration préalable de travaux • Autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultat	• Déclaration d'achèvement de travaux • Les économies de chauffage générées
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AM 5-7 : Améliorer et moderniser les équipements culturels sur le pôle Jean Chaudeurge**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Flers Agglo souhaite engager la modernisation de l'accueil à hauteur de la salle de spectacle du forum. Des travaux d'entretien sont également nécessaires pour assurer l'étanchéité à hauteur des toitures en zinc, la ventilation, la rénovation des façades. Les façades composées en enduit gratté sont dégradées. Sur la médiathèque, des travaux de modernisation et de réaménagement sont également nécessaires à hauteur du patio. Des aménagements extérieurs sont également envisagés sur l'esplanade François Mitterand. Une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage sera lancée en 2024 afin de préciser et de hiérarchiser l'ensemble des besoins et enjeux identifiés.
Objectifs	- Améliorer la qualité d'accueil de ces équipements culturels
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	Etat
Coût global	60 000 € TTC
Financement prévisionnel	Flers Agglo Région
Date de lancement	2024 (étude AMO)
Date de livraison	2024
Indicateurs d'avancement	Lancement étude AMO
Indicateurs de résultat	Validation d'un scénario opérationnel
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-8 : Créer un îlot de fraîcheur sur l'école Roland**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Plusieurs périodes de fortes chaleurs ont été subies ces dernières années sur juin et septembre, périodes durant lesquelles les enfants avaient encore classe. L'accès à l'extérieur de la classe, dans la cour de récréation s'est avéré difficile. En effet, les cours de récréation des écoles de centre-ville sont situées en entonnoir au milieu de constructions, créant ainsi un véritable four. Les travaux consistent à créer une alternative au bitume classique par la mise en œuvre de revêtements adaptés avec un sol recouvert, pour partie d'un asphalte de couleur plus claire qui emmagasine moins la chaleur et perméable à la pluie, et pour autre partie des zones de « verdissement » recouvrant certains espaces d'herbe ou de végétation basse. Ces réaménagements d'infrastructures scolaires ont pour objectif de lutter contre les ilots de chaleur et entrent dans le cadre des actions liées à la transition écologique.
Objectifs	- réduire les points chauds grâce à l'intégration du végétal en tant que générateur d'ombre et de rejet d'humidité captée. - Réduire l'imperméabilisation des sols et améliorer la gestion quantitative des eaux pluviales
Maître d'ouvrage	Ville de Flers
Partenaires locaux	Etat
Coût global	à préciser
Financement prévisionnel	Etat (DSIL et Fonds vert à solliciter sur 2026)
Date de lancement	2026
Date de livraison	2028
Indicateurs d'avancement	Dépôt déclaration préalable de travaux Autorisation d'urbanisme Ordre de service
Indicateurs de résultat	Déclaration d'achèvement et de conformité de travaux (DAACT)
Annexes	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	
Nom de l'action	**AI 5-9 : Finaliser la résorption de la friche « Ex-clinique » rue de Messei**
Axe de rattachement	Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics, à l'offre culturelle et de loisirs
Date de signature	19 décembre 2023
Description générale	Pour faire face à un fort déficit de soins sur son territoire, Flers Agglo a fait l'acquisition, en décembre 2019, de l'ancienne clinique de Flers située rue de Messei à Flers. Le bâtiment B datant de 2009 a fait l'objet d'une réhabilitation globale et accueille le pôle santé libéral ambulatoire depuis janvier 2023. Le bâtiment A datant des années 50-60 reste à requalifier avec différentes destinations envisagées : services médico-sociaux en lien avec les activités déjà présentes sur le site, logement des internes… Flers Agglo a déjà engagé des travaux de réaménagement des espaces extérieurs pour améliorer la qualité de l'environnement paysager (démolition), la gestion des eaux pluviales mais également faciliter l'accès et le stationnement sur le site.
Objectifs	- Finaliser la requalification de l'ensemble de l'îlot
Maître d'ouvrage	Flers Agglo
Partenaires locaux	
Coût global	Cout prévisionnel : 1 159 310 € HT dont clos couverts 269 k€ et extérieurs : 889 800 K€
Financements prévisionnels	FEDER friche : 866 408 €
Date de lancement	2023
Date de livraison	Fin 2023
Indicateurs de suivi	Dépôt permis de construire et déclaration préalable de travaux Autorisation d'urbanisme
Indicateurs de résultats	Déclaration d'achèvement et de conformité de travaux (DAACT)
Annexes	

Annexe 3 : Cartographie des périmètres des secteurs d'intervention et liste des adresses incluses dans les secteurs d'intervention

Périmètre ORT existant (2019-2023)

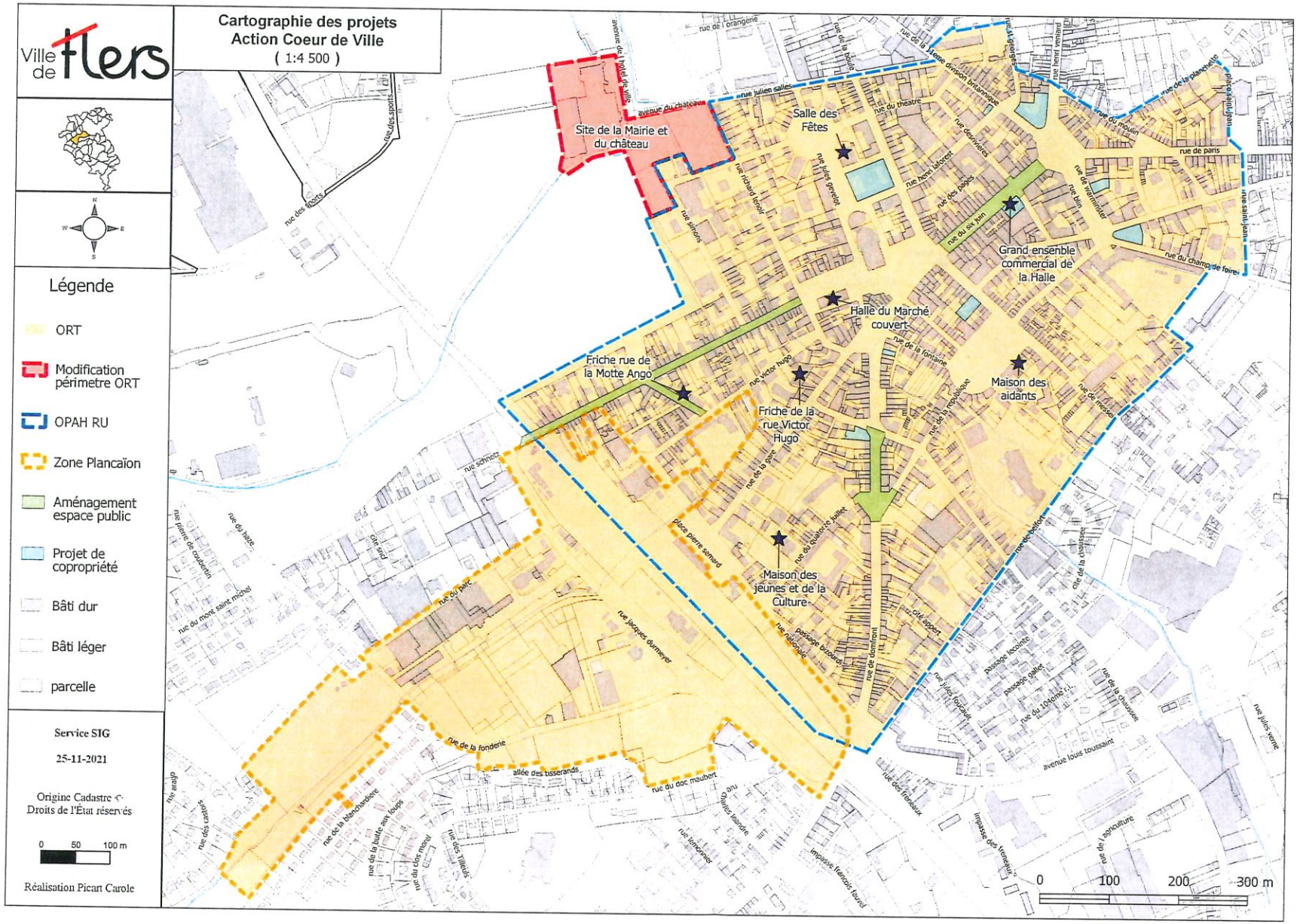

Périmètre ORT modifié (2023-2028)

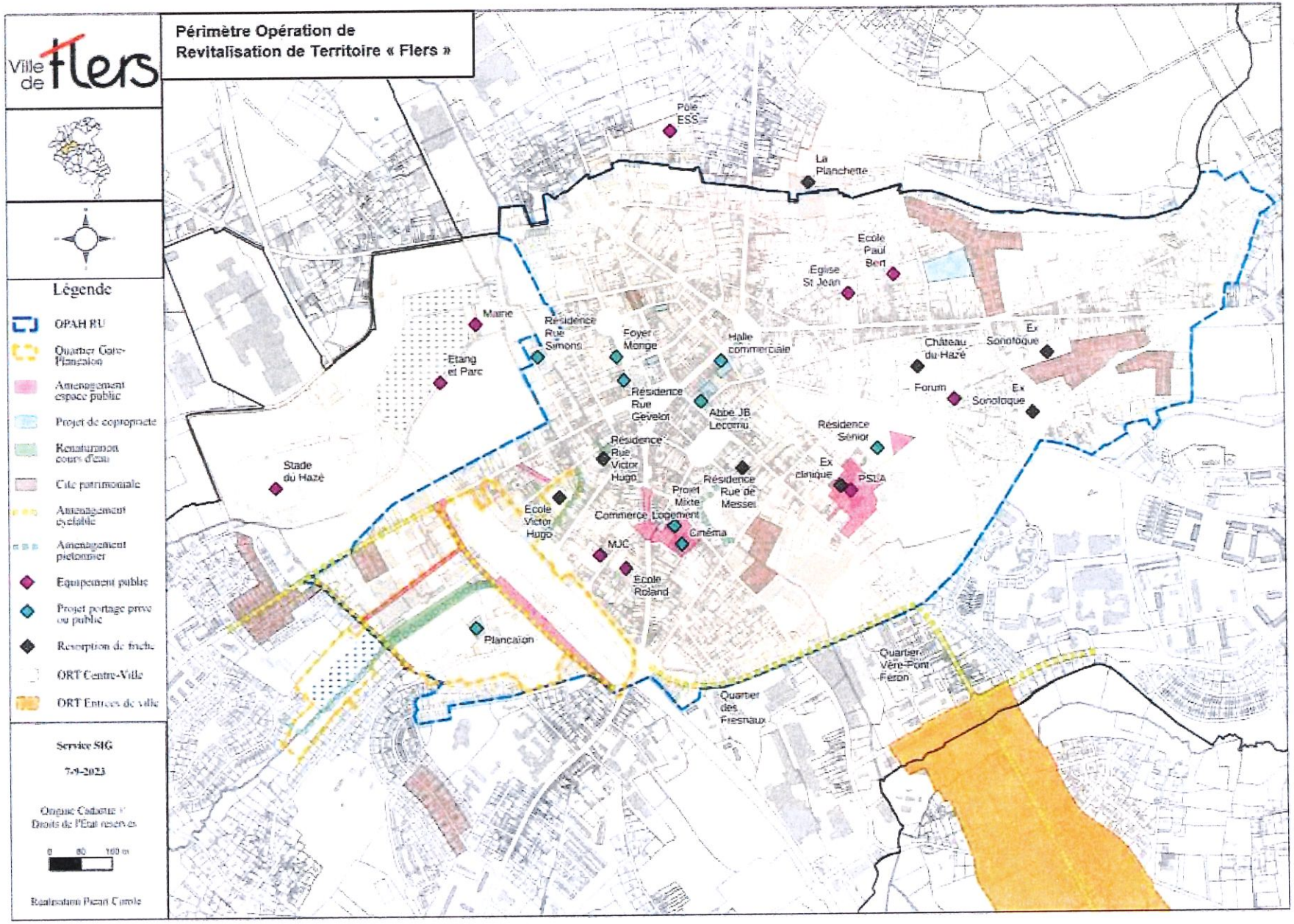

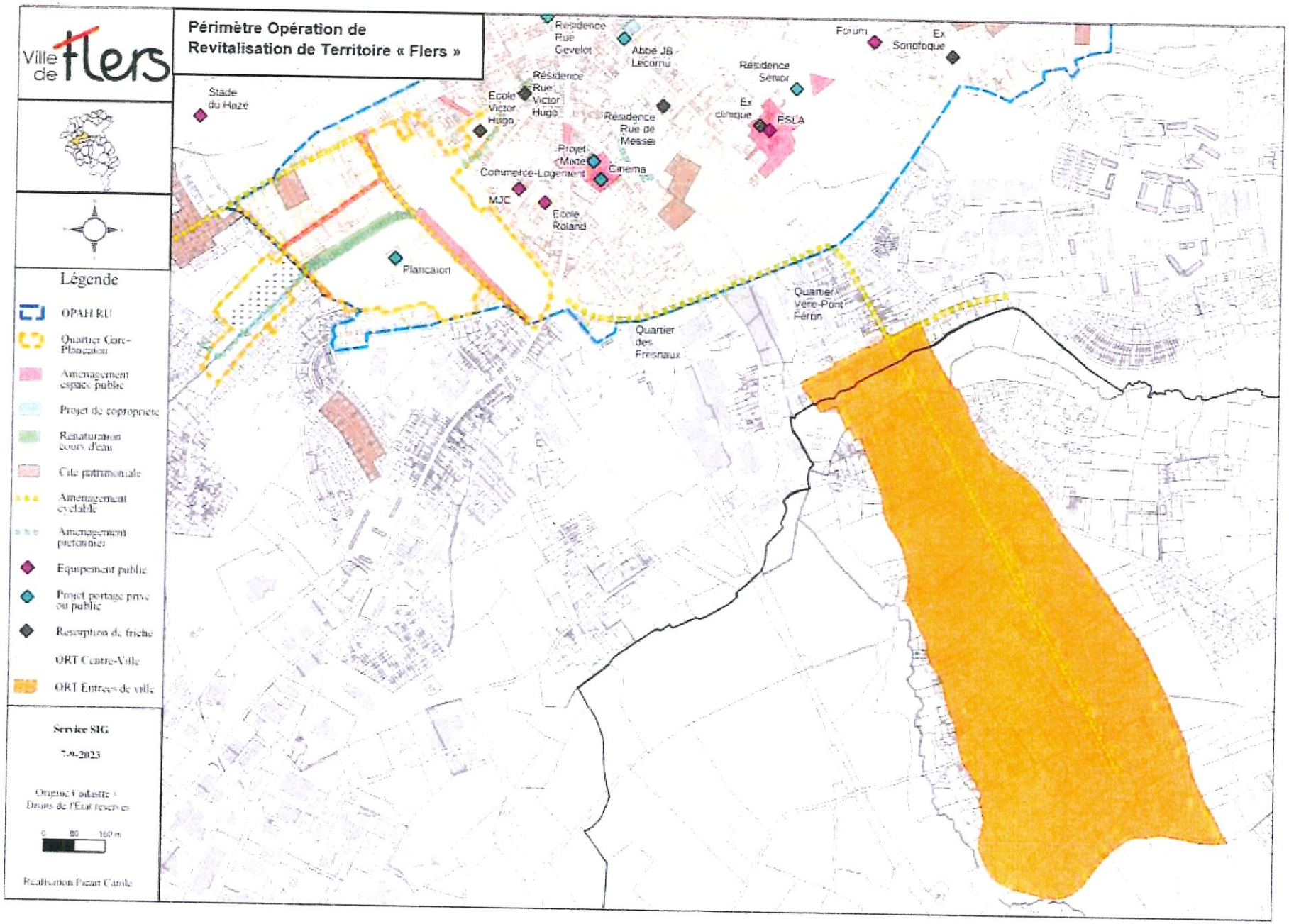
Ville de Flers
Périmètre Opération de Revitalisation de Territoire « Flers »
Stade du Hazé
Ecole Victor Hugo
Résidence Rue Victor Hugo
Résidence Rue Gevelot
Abbé JB Lecornu
Résidence Rue de Messei
Projet Mixte Commerce-Logement
Cinema
MJC
Ecole Roland
Plancaion
Résidence Senior
Ex clinique
PSLA
Forum
Ex Sonofoque
Quartier des Fresnaux
Quartier Vère-Pont Féron
Légende
OPAH RU
Quartier Gare-Plancaion
Amenagement espace public
Projet de copropriete
Renaturation cours d'eau
Cite patrimoniale
Amenagement cyclable
Amenagement pietonnier
Equipement public
Projet portage prive ou public
Reserption de friche
ORT Centre-Ville
ORT Entrees de ville
Service SIG
7-9-2023
Origine : cadastre
Droits de l'Etat reserves
0 80 160 m
Realisation Pacart Carole